

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1527 - 17 octobre 1997 - prix : 9 F

Les 35 heures à la sauce Jospin

**LES PATRONS
CRIENT POUR CACHER
QU'ILS N'ONT PAS MAL**

Procès Papon

**Après deux nuits de prison :
UN TRAITEMENT
DE FAVEUR**



SOMMAIRE

35 heures

- 4 - Les 35 heures à la sauce Jospin
- 5 - Règlements de comptes au CNPF : Gandois ou un autre...

Leur société

- 6 - La remise en liberté de Papon
- 10 - La réforme de l'aide aux familles : beaucoup d'esbroufe pour pas grand-chose
- 16 - Le gouvernement et les sans-papiers : vers des expulsions massives ?
- Grève pour le paiement des salaires dans l'Ile-de-la-Réunion

Tribune

- 6 - Des papiers pour tous

Dans le monde

- 7 - Algérie : la dictature du pouvoir et la terreur des islamistes
- Afrique : sous le joug des banquiers
- 8 - Italie : « Refondazione Comunista » et le gouvernement Prodi
- 9 - Grande-Bretagne : l'offensive de Blair contre la protection sociale

Dans les entreprises

- 11 - À Roussel-Uclaf (Romainville), les 35h n'ont pas créé les emplois promis
- Les chauffeurs routiers en ont assez d'être lanternés !
- 12 - L'envers du décor dans la confection à Paris
- 13 - Chèques Postaux La Source (Orléans)
- Hôpital de Pithiviers (Loiret)
- France Télécom (Marseille)
- Grève à l'agence Chronopost à Lyon
- 14 - Grève victorieuse à SCIAKY (Vitry)
- CEAC Gennevilliers
- La grève tient bon à Ditechna

Voir

- 15 - Le bicentenaire de Heinrich Heine

LE CONGRES DU PS À PARIS ET NON À BREST

Le congrès du PS, qui devait se tenir en novembre à Brest, aura lieu finalement à Paris.

François Hollande, actuellement premier secrétaire délégué, devrait être élu premier secrétaire tout court du PS, avec le soutien total de Lionel Jospin. Et pour François Hollande et tout le Parti Socialiste, il n'est pas question de prendre le risque que les travailleurs de la Navale interviennent dans ce congrès, comme ils l'ont fait il y a peu en envahissant la mairie de Brest.

Il faudra bien qu'un jour ils rendent des comptes à tous les travailleurs, et changer de ville ne suffira pas...

M.L.

UNE PROMESSE DE PLUS À LA TRAPPE

Parmi les promesses du PS, faites avant les élections, figurait l'indexation des retraites sur les salaires net et non plus sur les prix. En effet, par un jeu de calculs tronqués visant à contenir, dans les chiffres, l'inflation, le taux officiel de la hausse des prix est depuis plusieurs années inférieur à celui de la hausse

se des salaires net.

Le calcul actuel pour les retraites, en étant basé sur la hausse des prix, limite donc leur progression. Le gouvernement a tranché par la voix de Martine Aubry, qui a déclaré que le passage à l'indexation sur le salaire net « *coûterait beaucoup trop cher en l'état actuel du régime général* ».

Et refuser de s'en prendre aux plus riches qui accumulent les records de profits, est-ce que ça ne coûte pas très cher à toute la population ?

LA CROISSANCE, MAIS POUR QUI ?

Une réunion d'économistes, financiers... des secteurs privé et public a eu lieu à l'initiative du journal économique *Les Échos*. Ils prévoient que la croissance atteindrait 2,8% l'an prochain contre 2,3% cette année. Ce n'est pas énorme, mais cela fait quand même 5% en deux ans. Les experts prévoient aussi que le chômage restera stable, avec un taux de 12%. Alors qui tirera avantage des gains de production ?

Il paraît que la priorité c'est la lutte contre le chômage. On constate que, comme toujours, la priorité c'est la lutte pour le maintien des profits patronaux.

DES BAS ET DES HAUTS

Une enquête conclut que le nombre des « très bas salaires » et des « bas salaires » ne cesse de croître. Cela est dû à une augmentation du travail à temps partiel non choisi. Voilà qui contredit les jérémiades mensongères des patrons qui se plaignent des coûts salariaux.

Dans le même temps la catégorie des hauts et des très hauts profits ne cesse, elle aussi, de croître. Ceci explique cela.

LE VRAI SCANDALE D'EMBAÛCHE

L'ancien appartement que la Ville de Paris louait pour un prix d'ami défiant toute concurrence à Juppé, et qu'il avait dû quitter à la suite de cette révélation, vient d'être vendu aux enchères pour la coquette somme de 7 millions de francs.

Le scandale Juppé serait donc terminé. Mais, tiens donc, l'acheteur est un certain Gomez, ancien PDG de Thomson remercié par Juppé... et qui, apparemment, n'est pas pour autant sur la paille.

Les SDF que la Ville de Paris laisse passer l'hiver sur les plaques du métro apprécieront. Le vrai scandale est là.

MEETINGS avec ARLETTE LAGUILLER

• BEAUVAIS

(Oise)

Mardi

21 octobre

à 20h 30

Salle du Franc Marché avec

Roland SZPIRKO

• SAINT-MALO

Mardi

28 octobre

à 20h 30

Centre Allende

Rue des Acadiens

à La Découverte

avec

Raymond MADEC

• MAUBEUGE

Vendredi

14 novembre

à 20h

Salle Sthrau

Rue G. Payot

(près de la Poste)

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 13800 exemplaires. Composition : [ET Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière*, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « *Lutte Ouvrière* » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL et VILLE :
 COMPLÉMENT D'ADRESSE :
 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de :
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

**L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER**

LES PATRONS CRIENT POUR CACHER QU'ILS N'ONT PAS MAL

■ Que de cris de la part des patrons qui ont débarqué Gandois à cause d'une loi sur les 35 heures qui n'a pourtant que bien peu de chance de leur faire le moindre mal ! Pour tous ces gens-là, toutes les occasions sont bonnes pour prétendre que ce qui augmente les coûts de production, ce sont les salaires, les impôts et les charges sociales mais pas les super-bénéfices des entreprises.

Pourtant, avec cette loi prévoyant pour le 1er janvier 2000 l'horaire de travail à 35 heures par semaine, Jospin n'a, pour le moment, pas touché à un seul centime des profits patronaux.

La loi en question, même si elle est votée telle que l'a dit Jospin, ne sera appliquée, si elle l'est, que dans deux ans. Seuls sont applicables les cadeaux fiscaux pour les entreprises qui trouveraient avantage à conclure d'ici là des accords particuliers. Les 35 h pour tous devront attendre le prochain millénaire.

Mais Jospin a déclaré aussi que cette loi sera rediscutée au Parlement... fin 1999. Il a ajouté que des arrangements seront décidés en fonction des exemples d'accords éventuellement signés d'ici là mais, surtout, en fonction de la conjoncture économique. C'est-à-dire que les 35 heures pourront être reportées... au millénaire suivant. Jospin tient ses promesses électorales à crédit.

Enfin, les patrons affirment à qui veut bien les entendre que

cela fera une augmentation de salaire supérieure à 10 % ce qui serait inacceptable pour eux.

Mais, depuis vingt ans, les salaires réels n'ont cessé de baisser et de bien plus que de 10 %. La part des salaires dans les prix de revient de toutes les entreprises n'a cessé de décroître.

De plus, si Jospin a bien déclaré que le passage aux 35 heures se ferait sans perte de salaire, il a ajouté aussi à l'usage du patronat qui ne veut décidément rien comprendre à demi-mot, que cela se traduira par une modération de l'évolution des salaires. C'est-à-dire que, non seulement le chômage continuera à peser sur les salaires réels, mais que le gouvernement s'y mettra aussi.

Pourtant aujourd'hui, beaucoup plus de salariés qu'il y a vingt ans sont payés au SMIC. Beaucoup plus sont au chômage ou, quand ils ont trouvé un emploi, n'en ont retrouvé un que moins payé. Le nombre accru de chômeurs pèse sur le revenu de toutes les familles. Les gouvernements s'en sont déjà mêlés. Ils ont complété les trous de leur budget, non en prenant sur les bénéfices des entreprises dont ils ont, au contraire, diminué les impôts depuis des années, mais en s'en prenant aux revenus des masses populaires. La CSG, le RDS, l'augmentation de deux points de la TVA, pèsent sur les revenus les plus faibles. Et les patrons osent quand même hurler.

Jospin leur rend pourtant service en leur évitant des conflits sociaux autant qu'il le peut, du moins si les travailleurs sont dupes.

Cette loi, pas encore votée d'ailleurs, n'apporte pour le moment rien aux travailleurs. Si elle est appliquée, les patrons essaieront d'obtenir une flexibilité plus grande des horaires, que les heures supplémentaires soient comptées à l'année et, bien sûr, de bénéficier d'avantages financiers du gouvernement.

Alors, ce n'est pas cela qui peut donner une lueur d'espoir, ni immédiatement ni en l'an 2000, aux trois millions de chômeurs et aux deux millions de travailleurs qui n'ont que des emplois précaires. Le gouvernement se refuse à créer des emplois en prenant l'argent là où il est, c'est-à-dire en imposant au patronat de rendre une partie de ce qu'il nous a extorqué.

Les syndicats, au lieu de pleurer, feraient mieux d'expliquer que de telles négociations, entreprise par entreprise, que le patronat va peut-être refuser, divisent et séparent les travailleurs les uns des autres. Ils feraient mieux de préparer, matériellement et moralement, l'ensemble du monde du travail à la riposte. Une riposte qui fasse rentrer dans la gorge du patronat les propos cyniques qu'il tient actuellement et qui fasse sortir des coffres des entreprises de quoi nous éviter la misère et la paupérisation qu'on nous prépare.

Les
35
heures
à la
sauce
Jospin



Échanges de propos et sourires au début de la conférence sur l'emploi du 10 octobre.

AFP

UNE MESURE QUI NE COÛTERAIT RIEN AU PATRONAT

Les représentants des patrons lèvent les bras au ciel devant la perspective des 35 heures hebdomadaires payées 39, expliquant que cela reviendrait à une augmentation des salaires de 11 %. C'est faux, et ils le savent parfaitement.

Tout d'abord, une telle mesure se traduirait par un gain de productivité. D'une part elle s'accompagnerait d'une nette accentuation de la flexibilité du travail, car il n'est dit nulle part que cette semaine de 35 heures serait calculée hebdomadairement et pas sur l'année comme le réclament les patrons, qui ont introduit une telle annualisation dans des accords d'entreprise ou de branche ou tout simplement dans les faits. Cette « souplesse » permettrait aux patrons de mieux adapter leur production et leurs services à la demande de la clientèle. Elle leur permettrait une meilleure rentabilisation de leurs machines, de leur parc de transport et de leurs locaux.

D'ailleurs le patronat, qui n'est pas à une contradiction près, sait fort bien prendre en compte ce facteur pour expliquer que la réduction de l'horaire officiel du travail ne se traduira pas – ce qui est sans doute malheureusement vrai – par des créations d'emplois,

à cause justement de ces gains de productivité. Mais il omet de dire que cela signifie aussi qu'il n'y perdra pas. On n'en est donc déjà plus aux 11 % de surcoût du prix du travail !

Et puis le patronat reste muet sur le fait que le gouvernement, avant même que la loi sur les 35 heures ne soit adoptée, propose comme mesures d'accompagnement, « une aide financière très incitative pour les entreprises qui réduisent la durée du travail et embauchent ». Au minimum les entreprises « recevront 9 000 F par salarié pendant un an, majorés en cas de réduction plus importante ou d'effort particulier sur l'emploi, puis l'aide sera dégressive » a expliqué Martine Aubry au *Journal du dimanche*. Que restera-t-il, au bout du compte, de ces 11 % de charges supplémentaires

qui, selon les patrons, les assassinerait économiquement ? Rien... On a tout lieu de croire même que le patronat se retrouvera gagnant dans l'opération.

On voudrait faire croire aux salariés qu'il s'agirait d'une sorte de donnant-donnant et que, certes, même si les patrons ne sont pas perdants, les travailleurs ne le seraient pas non plus. En effet qui se plaindrait aujourd'hui de ne faire que 35 heures de travail avec le même salaire ? Sauf qu'en réalité il ne s'agira pas de cela. Car il y a une contrepartie annoncée, lourde pour les travailleurs. À la flexibilité accrue, promise au patronat, et que Martine Aubry évoque dans la même interview, expliquant que cette future loi sur les 35 heures sera « l'occasion de revoir l'organisation du travail pour

que les entreprises soient plus réactives et plus efficaces », s'ajoute la stagnation des salaires, encouragée par Jospin qui a déclaré que « la réussite de la réduction du temps du travail reposera sur une progression maîtrisée des salaires ». C'est dire que les 35 heures payées 39 ne signifieront pas un pouvoir d'achat maintenu. Surtout si, comme on peut le craindre, le salaire horaire diminue relativement, par rapport à l'inflation, ou même en valeur absolue si les impôts et les charges sociales augmentent pour les salariés. Ce qui est plus qu'une simple hypothèse.

Des conditions de travail aggravées, des conditions de vie détériorées, sans que cela change grand-chose au nombre de chômeurs et de travailleurs vivant dans la précarité, il n'y a vraiment pas

de quoi susciter l'enthousiasme du monde du travail. Ce scepticisme, qu'indiquent les sondages, on le retrouve dans les commentaires désabusés des salariés qui n'y croient pas. À juste titre.

Car les 35 heures à la sauce Jospin, c'est une façon pour lui, et pour son équipe dite « plurielle », d'avoir l'air de faire du « social », sans même égratigner les profits du patronat. Mais pour que cela change vraiment pour les travailleurs, il faudrait prendre sur les profits que fait le patronat aujourd'hui, sur ceux qu'il a réalisés au fil des années. Pour cela il faudra autre chose qu'une conférence en trompe-l'œil. Il faudra montrer au patronat la force et la volonté collectives des travailleurs de lui faire payer la facture.

Jean-Pierre VIAL

IL Y A CALCUL ET CALCUL...

Dimanche soir 12 octobre, à la télévision, face à Gandois, Marc Blondel, le dirigeant de Force Ouvrière, qui s'y connaît en tels calculs, expliquait à celui-ci combien les 35 heures coûteraient peu au patronat. Il déclarait en substance : « Cela ne vous coûtera pas 11 % d'augmentation de salaire, comme vous le prétendez. Car en réalité, vous continuerez à faire faire 39 heures et cela vous coûtera seulement la

majoration de 25 % sur les heures supplémentaires de 35 à 39 heures, soit à peine 2 % d'augmentation ».

Jospin avait dit avant le sommet du 10 octobre, que les « 35 heures payées 39 » serait « anti-économiques ». Cependant, à l'issue du même sommet, il est question des 35 heures sans perte de salaire, mais sans autre véritable précision. Et c'est bien là, dans ce flou, que résident la duperie et

le danger pour les travailleurs, comme le montre en partie le calcul de Blondel.

Car pour un travailleur, ce n'est pas du tout la même chose d'avoir un salaire garanti sur la base de 39 heures ou de ne plus l'avoir que sur la base de 35 heures avec seulement la possibilité d'atteindre la rémunération précédente en faisant quatre heures supplémentaires. Celles-ci, pour être majorées, n'en restent pas

moins au bon vouloir de chaque patron, en fonction des besoins de sa seule production. Ce qui signifie non seulement des négociations entreprise par entreprise sur le sujet mais aussi une flexibilité renforcée de l'horaire de travail (et donc de la paye), inscrite dans la loi. Joli cadeau aux patrons... même si Gandois pousse des cris d'orfraie sur les 35 heures et ce qu'elles lui coûteraient.

L.P.

Règlements de comptes au CNPF

GANDOIS OU UN AUTRE...

« **Piégé par les 35 heures** » a titré *La Tribune*, « **Victime des 35 heures** » a écrit *Libération*, « **La Conférence nationale précipite la sortie de Jean Gandois** » a affirmé *L'Humanité*. En fait la démission de Jean Gandois de la présidence du CNPF ne doit pas grand-chose à l'intransigeance de Jospin comme certains tentent de le faire croire.

C'est au sein même du CNPF qu'il y avait conflit depuis longtemps, paraît-il, et certains se demandaient si Gandois serait réélu à la tête de l'organisation patronale. Il a pris les devants en donnant lui-même sa démission. Poussé dehors par ses pairs, il n'a pas attendu d'être officiellement désavoué.

La Conférence du 10 octobre et la future loi sur les 35 heures ne servent que de toile de fond à ces règlements de comptes à la tête de l'organisation patronale. Gandois a probablement imposé à ses compères la participation à la Conférence mise en scène par Jospin en s'engageant à ce que le gouvernement respecte l'exigence patronale qu'aucune loi-cadre fixant une date butoir ne soit annoncée.

Jospin a bien évité de prononcer le mot de « loi-cadre » et a parlé de « loi d'incitation », mais il a

néanmoins fixé une date butoir... dans deux ans, au plus tôt ! Ce n'est pourtant pas le contenu de la future loi ni même son existence qui a gêné Gandois, car, après tout, le patronat n'y perdra rien, bien au contraire ; c'est le fait d'avoir été mis en porte-à-faux par rapport aux autres responsables du CNPF et en particulier aux deux vice-présidents, membres eux aussi de la délégation qu'il conduisait, et qui l'ont, paraît-il, pressé toute la journée de quitter la Conférence. Toute une partie du patronat, marquée à droite, tente à l'évidence de monter le ton vis-à-vis du gouvernement de gauche.

Maintenant que les rivaux de Gandois au sein du CNPF ont réussi à le pousser dehors, le CNPF a décidé d'utiliser le chantage à la chaise vide lors de négociations sur les départs en préretraites ou sur la revalorisation des conventions collectives et évidemment sur l'application des 35 heures. Il appelle les branches d'industrie et les entreprises elles-mêmes à adopter la même attitude, tout en précisant que les entreprises « *sont libres de faire ce qu'elles veulent* ».

Il est assez logique que le patronat crie fort avant même qu'on ne l'égratigne, afin d'obtenir un peu plus encore du gouvernement. Et il s'apprête évidemment à faire monter les enchères sur les modalités d'application des 35 heures, que ce soit vis-à-vis du gouvernement qui peut donner des aides ou vis-à-vis des travailleurs à qui le patronat veut imposer le maximum de concessions sur la flexibilité, les heures supplémentaires, la renoncia-

tion aux augmentations de salaires, etc. C'est une politique qui est loin d'être nouvelle et qui fait partie du petit jeu qui se mène entre un gouvernement tout prêt à servir les intérêts du patronat et un patronat qui le sait bien. Cela ne vise à duper que les travailleurs.

Mais les travailleurs n'ont certainement pas à regretter Gandois, ni à pleurer sur les négociations rompues, contrairement aux déclarations des porte-parole des organisations syndicales et des partis de gauche. Car, que le patronat négocie ou pas, qu'est-ce que cela rapporte aux travailleurs dès lors que le patronat « négocie » en situation de force et pour leur imposer de nouveaux sacrifices ?

D'ailleurs ce même Gandois, dont tant de gens vantent les mérites aujourd'hui et qui faisait des discours de morale, lors de son élection à la tête du CNPF en décembre 1994, sur les entreprises qui devaient être « *plus citoyennes* », s'était vanté à la télévision d'avoir licencié « *plus de 100 000 personnes* » en tant que PDG de Sacilor et de Sollac ou encore de Pechiney International. Alors il a beau se prétendre « *plus négociateur que tueur* » et assurer que c'est « *un tueur* » dont le CNPF a besoin, ce « bon mot » en dit surtout long sur l'amitié qu'il porte à son successeur... et vis-à-vis du gouvernement et des organisations syndicales, c'est une façon de dire qu'on aura des raisons de le regretter !

Alors la démission de

Gandois n'affaiblit en rien le camp des travailleurs, même si ceux qui l'ont poussé dehors « ne veulent plus négocier ».

Car ce ne sont pas les séances autour du tapis vert qui comptent, c'est la capacité de la classe ouvrière d'établir un rapport de force qui lui permette, à son tour, de dicter ses condi-

tions au patronat pour garantir enfin de quoi vivre à tous. C'est ce rapport de force que ceux qui regrettent aujourd'hui Gandois devraient bien plutôt œuvrer à établir, car lui seul peut contraindre le patronat à des concessions réelles.

Dominique CHABLIS



Gandois au sortir de la conférence, entouré des deux vice-présidents du CNPF. Chacun s'est fait une tête de « tueur », sans doute pour mieux briguer la succession...

QUAND LES DIRIGEANTS SYNDICAUX PLEURENT LE DÉPART DE GANDOIS

La démission de Jean Gandois de la présidence du CNPF a déclenché une avalanche de lamentations du côté de toutes les directions syndicales.

Pour la CGT et Louis Viannet, cela « *augure mal, très mal* » de l'avenir. A la CFDT, Nicole Notat « *veut croire que le CNPF saura rester l'interlocuteur qu'il doit être* », avec « *la même conviction de dialogue* » que celle de Jean Gandois. Quant à Marc Blondel de Force Ouvrière, tout en prétendant ne pas faire « *de commentaire particulier* », il relève que « *depuis de nombreuses années, les relations sociales ont permis de concilier progrès social et économique* », donnant ainsi, quoi qu'il dise, un coup de chapeau à Gandois pour ses prétendues qualités relationnelles et son action à la tête du patronat privé depuis

décembre 1994...

Les autres centrales syndicales (comme la CFTC ou la CGC) ne se sont pas privées bien sûr de faire elles aussi des déclarations du même acabit. En somme, les responsables syndicaux sont unanimes... pour pleurnicher sur la démission d'un haut responsable du patronat !

Et aujourd'hui quand le président de la CFTC craint « *un retour sur le passé et sur une lutte de classe dépassée* », il faut croire que la lutte du patronat pour sauvegarder ses bénéfices en écrasant la classe ouvrière depuis vingt ans, le dirigeant de la CFTC ne l'a pas vue.

Non, la lutte de classe n'a pas cessé. Et il est temps, grand temps, que les travailleurs la mènent pour leur propre compte

Lucienne PLAIN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

DES PAPIERS POUR TOUS

Le 2 octobre une partie des intellectuels et artistes qui avaient signé en février dernier l'appel contre la loi Debré ont lancé un nouvel appel pour la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande. Pour rallier les hésitants, le texte définitif de cette pétition évite une condamnation explicite du gouvernement, mais lui demande de promulguer une législation « rompant radicalement avec les lois d'hier et celle qu'on nous annonce aujourd'hui ».

Lundi 13 octobre, deux jours avant que les projets de loi sur l'immigration de Chevènement et Guigou, qui ne font que reconduire, à quelques détails près, les mesures anti-immigrés des lois Pasqua et Debré, soient discutés en Conseil des ministres, Jospin a tenu à préciser les choses. Pour tous ceux, s'il en existe encore, qui n'auraient pas compris que la gauche au gouvernement n'a pas d'autre attitude que la droite, prête y compris s'il le faut à jouer sur les préjugés anti-immigrés et la xénophobie. Et d'entonner dans une interview au *Parisien*, le couplet déjà entendu de la bouche de ses prédécesseurs Mauroy, Rocard ou Juppé : « notre pays ne peut accueillir tous ceux qui souhaitent y venir ».

Et d'annoncer par avance qu'il est prêt à reprendre les trop fameux charters : « les personnes dont la demande [de régularisation] sera rejetée... demeureront en situation irrégulière et devront, par conséquent, quitter notre territoire ». L'humanisme de la gauche ne va pas plus loin que l'évocation d'une « aide au retour », une aumône que les expulsés emporteraient avec leurs valises. La droite l'avait instaurée dans les années 70 pour tenter de se débarrasser de ceux qu'on était allé chercher quand le patronat en avait besoin. Sans grand succès. Et pour cause, les travailleurs immigrés ne sont pas venus ici pour faire du tourisme mais parce qu'ils n'ont pas trouvé de gagne-pain dans leur pays d'origine.

Aujourd'hui 120 000 demandes de régularisation ont été déposées. Déjà 40 % pourraient être considérées a priori comme n'entrant pas dans le champ d'application de la mesure de régularisation promise, craint le MRAP. Pour l'instant à peine quelques milliers ont été acceptées. Les dossiers du ministère de l'Intérieur, remis ainsi à jour, vont-ils servir à préparer les nouvelles rafles ?

Contre l'appel à la régularisation des sans-papiers lancé par les 1 300 intellectuels, le gouvernement a organisé la levée de boucliers. « Irresponsables » a chevroté le ministre de l'Intérieur. On a trouvé une brochette d'autres intellectuels pour vanter les vertus de la version Chevènement des mêmes lois. On a même fait donner quelques lecteurs « indignés » pour protester auprès du journal *Le Monde* contre le fait d'avoir fait sa Une du nouvel appel.

Les quelques députés réticents ont été rappelés à l'ordre. Le député socialiste Kofi Yamgnane qui avait déclaré qu'il trouvait « la philosophie globale du texte » de Chevènement empreinte de « suspicion envers les immigrés », a dû promettre qu'il n'en ferait pas « un front de résistance contre le gouvernement ». Pourtant la seule concession faite par le gouvernement est relative à la durée du temps de rétention adminis-

trative des immigrés sans papiers : cette durée était jusque-là au maximum de 10 jours, Chevènement en proposait 14 ; le Conseil Constitutionnel vient de couper la poire en deux et le projet gouvernemental se limitera à 12 jours. Toujours pire que Debré, donc !

La direction du Parti Communiste, elle, pratique le double langage, comme dans tous les autres domaines. Le PCF a commencé par annoncer sa participation à la manifestation du mardi 14 octobre, organisée à Paris à l'initiative de la CGT, la FSU, SUD et diverses organisations de défense des immigrés. Cette manifestation n'était pourtant pas exempte d'ambiguïté, appelée à la va-vite, après l'appel du 2 octobre, avec une partie des organisateurs qui soulignaient qu'ils ne revendiquaient pas la régularisation de tous les sans-papiers. Pas « irresponsables », eux ! Pourtant le jour même du rassemblement, mardi 14, on apprenait par *L'Humanité* que le PC soutenait la manifestation mais n'en signalait plus l'appel, car « il ne rejette pas en bloc le projet actuel ». Des fois qu'on aurait pu croire que, même sur la seule question des droits des immigrés, il s'oppose réellement à la politique d'injustice du gouvernement !

Certes pour « rompre radicalement avec les lois d'hier et celle qu'on nous annonce aujourd'hui », il ne faudra pas une nouvelle loi de l'immigration, fût-elle moins injuste, mais les mêmes droits pour tous qu'on soit blanc ou noir, français ou immigré, né ici ou ailleurs. Et il faut aussi les mêmes conditions de vie, les mêmes moyens. C'est pourquoi la lutte pour l'égalité des droits entre les français et les immigrés qui dans leur immense majorité font partie des couches les plus exploitées de la classe ouvrière, est indissociablement liée à la lutte contre les licenciements, le chômage, les bas salaires, contre l'aggravation de la situation économique qui touche toute la classe ouvrière.

C'est le gouvernement lui-même qui nous l'indique d'ailleurs, a contrario, en menant comme ses prédécesseurs une politique tout aussi réactionnaire et néfaste sur tous ces chapitres, contre les travailleurs immigrés quant à leurs droits en même temps que contre tous les travailleurs quant à leurs conditions de vie. Comment ne pas voir qu'il s'agit de deux volets de la même politique antiouvrière ?

C'est pourquoi la revendication de « papiers pour tous » et celle de l'abrogation des lois Pasqua-Dèbré (version chevènementiste incluse) qui sont une aggravation des lois contre les immigrés, font partie des combats qu'a à mener la classe ouvrière contre l'oppression et pour ne pas se laisser diviser.

Et aussi des combats qu'ont à mener les organisations et les militants ouvriers contre les préjugés qui existent dans notre classe, préjugés qui sont autant d'entraves pour tous les autres combats que les travailleurs ont à livrer contre le chômage, pour les salaires, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, etc.

Oui, des papiers pour tous les travailleurs immigrés qui en ont fait la demande !

Olivier BELIN

Leur société



Papon prenant l'air, avec des gardes du corps, dans le parc du luxueux « Relais de Margaux ».

Gamma

Papon remis en liberté

CES GENS-LÀ S'EN SORTENT TOUJOURS BIEN

« Dégueulasse ! », « C'est véritablement une injure » : c'est en ces termes (cités par *Le Monde* du 12-13 octobre) que certains plaignants ou avocats de la partie civile se sont exprimés après que le président de la cour d'assises de la Gironde a ordonné la mise en liberté de Papon.

Après deux nuits passées en prison et une à l'hôpital, Papon a donc été libéré, bien qu'il soit accusé de crimes contre l'humanité pour avoir eu une responsabilité directe dans la déportation de 1 560 Juifs – dont de nombreux enfants – alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944.

Le procès continue, mais les lois françaises sont ainsi faites qu'au terme de son procès Papon, même s'il est condamné, n'ira pas en prison. Il aura la possibilité de faire appel et d'attendre encore des mois, si ce n'est des années, que la haute juridiction statue sur son sort. Vu son âge, Papon aura alors toutes les chances de finir ses jours paisiblement... en homme libre.

Certes, le parquet général a annoncé qu'il formait un pourvoi en cassation contre la remise en liberté de Papon. Mais ce pourvoi « n'a aucune incidence sur l'état de liberté de l'accusé », a précisé la partie civile. Pour qu'il en soit autrement, encore faudrait-il que la cour de cassation (qui n'est tenue par aucun délai légal) rende son verdict avant la fin du procès engagé ; ce qui, aux dires du ministère de la Justice lui-même, est totalement exclu. Une telle procédure, a-t-il précisé, prendra « six mois au moins si on va vite, sinon un an ».

Pendant toute la durée de son procès, Papon pourra donc se pavaner dans les meilleurs hôtels ou demeures de la région bordelaise, goûter aux mets et aux vins les plus fins. Le début d'un tel régime a d'ailleurs eu des effets bénéfiques et immédiats sur l'état de santé de l'accusé, que son avocat disait fort critique quelques heures encore avant sa remise en liberté.

Le président de la cour d'assises de la Gironde, qu'un avocat bordelais a présenté comme n'étant « pas précisément de gauche... Il est même plutôt conservateur », a justifié la remise en liberté de Papon par divers argu-

ments dont deux valent d'être mentionnés. D'après ce magistrat, « la liberté demeure en effet la règle et la détention l'exception ». Tous ceux qui, attendant leur procès, sont maintenant en prison pendant des mois, voire des années, apprécieront, mais ne pourront manquer de penser que Papon a bénéficié d'un traitement de faveur alors que pèse sur lui la plus grave accusation qui soit.

Le second argument dit en l'occurrence : pourquoi le tribunal de la Gironde en ferait-il plus que d'autres qui, à aucun stade de la procédure (qui dure depuis plus de seize ans) n'ont réclamé l'incarcération de Papon ? Un chien mouillé n'en sèche pas un autre, certes, mais cet argument défensif rappelle combien ce haut fonctionnaire a été aidé et soutenu durant des décennies, au sein même d'un État qu'il a servi sous plusieurs régimes.

Sa carrière débuta en 1935 lorsqu'il participa à des cabinets de ministres radicaux avec lesquels il entretenait un certain nombre de relations. Après la débâcle de juin 1940, il rallia Vichy comme la plupart des hauts fonctionnaires de l'époque d'ailleurs, et obtint le poste de secrétaire général de la Gironde où il commit les exactions pour lesquelles on le juge aujourd'hui. A la Libération il continua sa carrière préfectorale comme si de rien n'était, dans les Landes d'abord, puis de nouveau en Gironde. Il occupa ensuite des postes au Maroc et en Algérie où il fut préfet de Constantine. En 1958, il soutint de Gaulle qui le nomma préfet de police de Paris, poste qu'il occupa jusqu'en 1967. A ce titre, il fut directement responsable du massacre de plusieurs centaines d'Algériens assassinés par la police parisienne le 17 octobre 1961 et des morts de Charonne du 8 février 1962. En 1968, il devint député du Cher et trésorier du parti gaulliste. Pour finir, de 1978 à 1981 il fut ministre du Budget dans le gouvernement de Raymond Barre.

Pour mener une telle carrière, encore fallait-il des gens pour l'employer, des gens qui savaient mais qui se sont tus ; des gens qui en fin de compte sont aussi responsables que lui.

La justice condamne généralement les commanditaires de criminels, ceux qui savent et se taisent. Dans le cas de Papon, visiblement pas ! Et c'est peut-être cette clémence à l'égard de tous ces politiciens qui l'ont employé durant un demi-siècle qui rejailit aujourd'hui sur lui.

Georges LATTIER

Afrique

SOUS LE JOUG DES BANQUIERS

L'Afrique subsaharienne est aujourd'hui trois fois plus endettée qu'en 1980, il y a 16 ans, alors qu'elle a déjà payé deux fois le montant de sa dette extérieure.

Le Monde Diplomatique d'octobre, qui rappelle ces chiffres, montre comment l'état de la dette s'est mis en place, ce qui confirme toute la responsabilité des pays impérialistes en ce domaine. C'est dans les années soixante et soixante-dix que les banquiers des puissances impérialistes ont cherché à placer leurs surplus de liquidités. Ils le firent de façon d'autant plus pressante qu'ils disposaient dans un premier temps de quantités de «pétrodollars». Puis à partir de 1973 la crise les amena à chercher une relance en prêtant des capitaux aux pays du Tiers Monde à condition que ceux-ci achètent dans les pays industrialisés.

Ainsi ils firent pression sur les pays du Tiers Monde pour que ceux-ci se lancent dans de grands travaux, et c'est entre autres de cette manière que la dette de l'Afrique subsaharienne fut multipliée par douze entre 1970 et 1980. Il ne restait plus alors qu'à augmenter les taux d'intérêt, sous l'impulsion des États-Unis au milieu des années 1980, pour que l'état se resserre. Les pays endettés durent emprunter de plus en plus pour

rembourser, et se retrouvèrent à la merci des institutions financières internationales, qui année après année leur dictent des «politiques d'ajustement structurel» aux conséquences désastreuses pour leur population. Ainsi la Zambie dépense aujourd'hui par habitant, pour l'instruction primaire, six fois moins qu'il y a dix ans, et un tiers de moins pour la santé.

Tout cela a un coût humain terrible. L'Afrique subsaharienne est la région de la planète où se trouvent 33 des 50 pays les plus pauvres du monde. Moins d'une personne sur deux y dispose de l'eau potable, il n'y a qu'un médecin pour 18 000 habitants, contre un pour 350 dans les pays industrialisés.

Mais, pour les banquiers qui veulent récupérer leur argent, tout cela compte pour rien. Pourtant, la dette de l'Afrique subsaharienne, si elle pèse sur une population représentant 10 % de la population mondiale, ne représente que 1 % de l'ensemble des dettes libellées en dollars de la planète, rappelle le même journal. Quant aux rapaces qui prélèvent cette dette, ils représentent sans aucun doute une population encore plus infime. Les empêcher de nuire serait vraiment plus que salutaire !

Nelly MEYER

Les mines anti-personnel

UNE MINE D'OR POUR LES FABRICANTS D'ARMES

Le prix Nobel de la paix 1997 a été décerné à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines anti-personnel. Et tout le monde de s'en réjouir, d'évoquer les mânes de feu la princesse Diana, qui s'était intéressée en effet à cette cause humanitaire.

Chirac a appelé tous les États membres du Conseil de l'Europe à signer en décembre prochain le traité d'interdiction de ces armes. Eltsine l'a appuyé, sans toutefois s'engager encore à le signer lui-même. Et Chirac s'est félicité de cet appui.

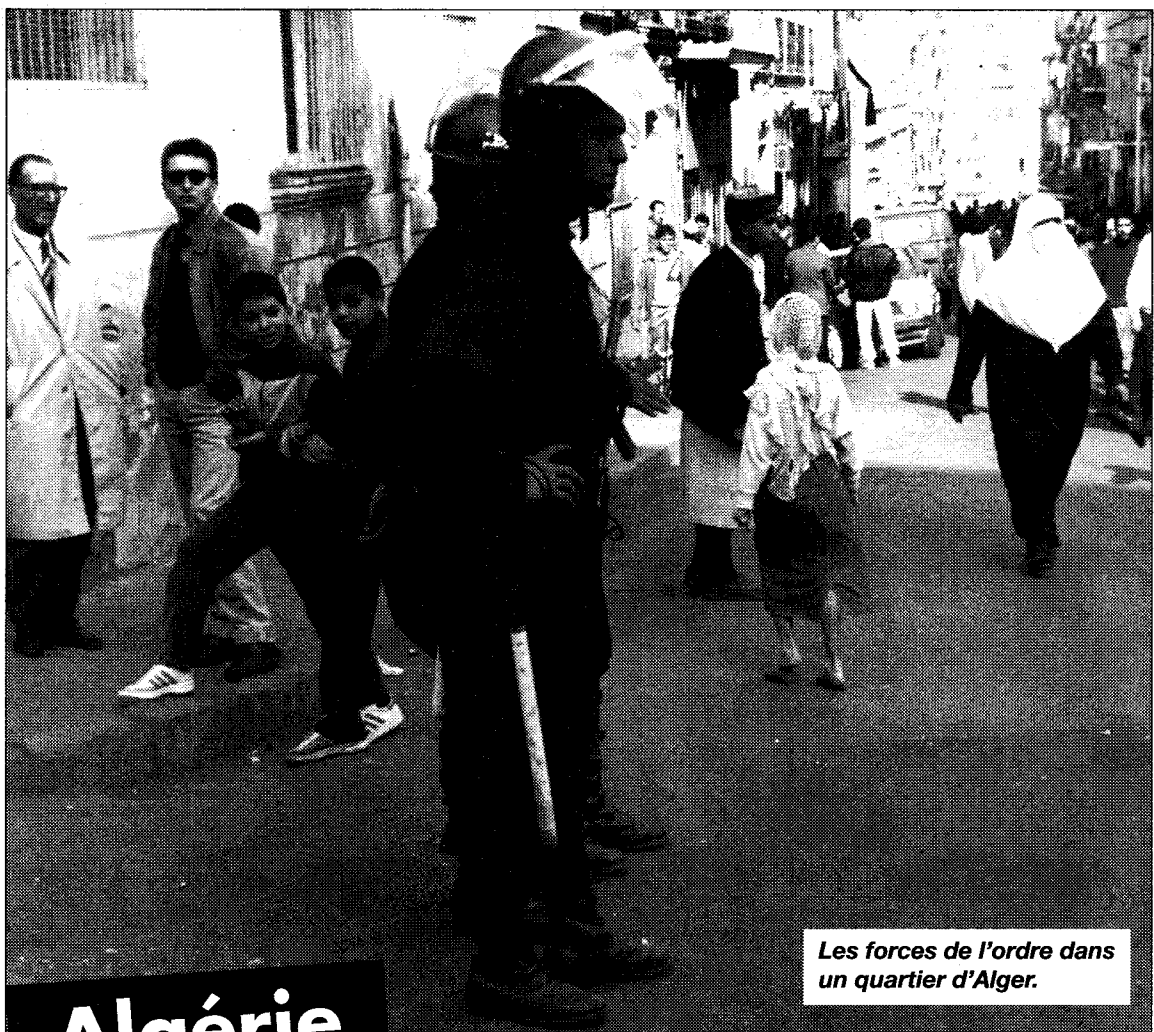
Aux États-Unis, le porte-parole de Clinton a déclaré aussi se réjouir énormément, assurant que son pays avait «fait plus que n'importe quel autre pays dans le monde pour éradiquer les mines». Mais il maintient son refus de signer le traité, sous le beau prétext-

te de... «maintenir la paix» dans le monde.

Qu'ils signent le traité ou non, tous ces grands de la Terre sont de fieffés hypocrites. Ces mines, ils en ont fabriqué et vendu des millions, ils en ont infesté ou laissé infester la planète, au point qu'au rythme actuel il faudrait des siècles pour les éliminer vraiment des pays pauvres ravagés par des guerres, où elles mutilent chaque année des milliers d'innocents.

Ces mines anti-personnel, par leur faible coût et leur facilité d'utilisation, sont volontiers qualifiées d'«armes du pauvre». Mais ce sont bien plutôt des «armes à pauvres», permettant aux grandes puissances d'armer même des pays sous-développés qui n'ont que peu de moyens de tuer, et ce au moindre prix... mais pas au moindre profit !

Vincent GELAS



Les forces de l'ordre dans un quartier d'Alger.

Algérie

Contre la dictature du pouvoir et des islamistes

SOLIDAIRES DE LA POPULATION ALGÉRIENNE

A dix jours des élections locales du 23 octobre en Algérie, la direction du Front Islamique du Salut à l'étranger vient d'annoncer qu'elle appellerait au boycott de ces élections, qui devaient constituer la dernière étape de la prétendue «normalisation» de la situation. Après l'élection présidentielle de novembre 1995, suivie un an plus tard par le référendum constitutionnel puis en juin 1997 par les élections législatives, ces élections des conseils municipaux et départementaux étaient destinées à montrer que le pouvoir parvenait à maîtriser la situation sur le plan politique.

Au cours des six derniers mois, il y a eu des pourparlers entre des représentants du pouvoir et le FIS. Ceux-ci ont abouti entre autres à la libération de quelques chefs historiques du FIS, ainsi qu'à l'annonce d'une trêve par la branche armée du FIS, l'AIS. Par cette politique le pouvoir espérait sans doute neutraliser une partie du FIS, et isoler les noyaux terroristes les plus extrémistes constitués par les Groupes islamistes armés (GIA). Mais une fois de plus ces manœuvres politiques ont tourné court. Il est probable que les tensions politiques, les affrontements entre le pouvoir et les

islamistes, la pression des GIA vont s'aggraver d'ici les élections, dont certains courants d'opposition demandent d'ailleurs l'ajournement.

De nouveau plusieurs massacres ont eu lieu. Différentes sources parlent de tueries dans la région de la Mitidja et d'un massacre près d'Oran où 43 personnes auraient été sauvagement égorgées. Des témoins rapportent que dans de nombreux quartiers pauvres des grandes villes, dans des localités de banlieue, les hommes, les femmes, les enfants vivent dans la peur de voir surgir des bandes armées face auxquelles ni la police, ni l'armée, même lorsqu'elles sont prévenues, ne viendront intervenir. Et une peur semblable hante des populations qui vivent dans les villages et qui peuvent être exterminées sans que personne même n'en parle.

Cette situation est dramatique, non seulement pour les Algériens qui vivent en Algérie, mais aussi pour tous les travailleurs algériens émigrés en France qui sont inquiets pour leur famille et leurs proches.

Depuis des années maintenant, le bras de fer entre les islamistes, qui veulent exercer sur le peuple algérien un pouvoir dictatorial au nom de l'Islam, et le régime en place, se traduit par une guerre civile larvée qui a fait des dizaines de milliers de victimes. Malgré la répression contre le FIS, malgré la liquidation des maquis, le pouvoir n'est pas venu à bout du terrorisme. Les groupes terroristes sont isolés, pourchassés, mais ils subsistent et recrutent parmi une jeunesse dont le désespoir n'a pu que s'approfondir au cours de ces dernières années, où des milliers d'entre eux

sont morts, où la misère s'est accrue et où personne ne leur a proposé d'avenir. Et personne ne s'adresse à eux, personne d'autre que des fanatiques sanguinaires qui profitent de leur sentiment de révolte et de désespoir pour tirer toute la société en arrière.

Les classes populaires algériennes, et en particulier les jeunes, sont dans une situation qui ne peut laisser personne indifférent. Ils ne doivent pas mettre le moindre espoir dans les dirigeants des pays d'Europe ou d'Amérique qui, depuis des années, ne pensent qu'à l'avenir de leurs affaires et de leurs profits. Mais il faut qu'ils sachent qu'ils peuvent compter sur la solidarité, sur l'aide, des travailleurs des autres pays. En particulier des travailleurs de notre pays.

La situation qui existe aujourd'hui en Algérie est la conséquence du pillage colonial, de la mainmise de l'impérialisme français sur l'économie de ce pays, qui a perduré bien après l'indépendance. Et dans cette mesure-là elle nous concerne. Mais surtout elle est aussi la conséquence d'un recul, dans le monde entier, des idées et des combats pour l'émancipation des exploités ; un recul qui se traduit aussi en France par la remontée des idées réactionnaires, et le renforcement de l'extrême droite. Et c'est dans ce sens que le combat que les travailleurs algériens, jeunes ou moins jeunes, devront un jour mener contre la double dictature qu'ils subissent, celle du pouvoir en place et celle des islamistes, et contre l'exploitation, est aussi notre combat.

Henriette MAUTHEY

Italie

« Rifondazione Comunista » et le gouvernement Prodi

SOUTIEN, SOUTIEN PAS LE GOUVERNEMENT?



Bertinotti (2^e à gauche) face à Prodi (4^e à droite).

Le président du Conseil italien Romano Prodi devrait finalement se succéder à lui-même, telle sera semble-t-il la conclusion de la semaine de crise-éclair, ouverte le jeudi 9 octobre par l'annonce de la démission du gouvernement.

Le Prodi démissionnaire le 9 octobre avait perdu le soutien du PRC, le Parti de la Refondation Communiste (c'est-à-dire la fraction de l'ex-PC italien ayant gardé l'étiquette communiste tandis que la majorité est devenue le PDS, le Parti Démocratique de la Gauche), et avait constaté qu'il n'avait plus de majorité. Le Prodi qui devrait être réinvesti ces jours prochains a retrouvé ce soutien, sans avoir changé quoi que ce soit de substantiel à sa politique. Alors si à la suite de cette crise-éclair un certain nombre de militants du PRC ne comprennent plus vraiment quelle est la politique de leur parti, ils ont quelques raisons pour cela.

Refondation communiste et le gouvernement Prodi

Le soutien du PRC au gouvernement Prodi dure depuis les élections législatives d'avril 1996, dont était sortie victorieuse la coalition électorale dite de « l'Olivier » dirigée par Prodi et constituée du Parti Populaire (ex-Démocratie Chrétienne), des écologistes, et surtout du PDS. Mais, à lui seul, « l'Olivier » n'avait pas la majorité au Parlement : il avait besoin sur sa gauche du soutien du PRC qui, tout en ne faisant pas partie de la coalition, avait conclu avec celle-ci un accord de désistement.

C'est à la suite de ces élections de 1996 que le PRC a choisi de soutenir, sans y participer, le gouvernement

Prodi. Pour se justifier, il a invoqué la nécessité de ne pas faire le jeu de la droite, de permettre à la gauche italienne de gouverner pour la première fois depuis la guerre. Et pourtant l'élément essentiel de la politique de Prodi et de son principal partenaire, le PDS, a été l'austérité budgétaire et les facilités données aux patrons ; le tout avec le soutien des confédérations syndicales CGIL-CISL-UIL.

Contraint à l'alliance avec Prodi et le PDS par le chantage au non-renouvellement des accords électoraux, le PRC éprouve bien de temps en temps le besoin de se distinguer de ses alliés. Il cherche à marchander son soutien pour tenter de démontrer à sa base ouvrière qu'il fait tout pour sauvegarder ses intérêts. Mais ce jeu a d'étroites limites, on vient encore de le constater.

Une partie de poker

Au cours du mois de septembre, on a vu le secrétaire du PRC, Fausto Bertinotti, s'élever contre le projet de loi de Finances présenté par Prodi pour 1998. Bertinotti refusait qu'au nom de l'austérité on s'attaque aux retraites, réclamait la réduction des tickets modérateurs sur les dépenses de santé, une loi d'orientation sur les 35 heures, l'embauche de jeunes dans des travaux d'utilité publique. Mais au fond, ce que reprochait surtout Bertinotti à Prodi, c'était de ne pas même avoir discuté du contenu de cette loi de Finances avec lui, bien que le PRC fasse partie de la majorité.

Bertinotti a donc encore une fois marchandé, au cours de longues discussions destinées à démontrer qu'il ne s'alignerait pas si facilement, déclarant que cette loi de Finances n'était pas à amender mais à refaire, et déclarant les propositions de Prodi « inadéquates ». Jusqu'à ce que Prodi décide finalement de dramatiser les choses et de mettre son partenaire au pied du mur en annonçant la démission de son gouvernement.

Le PRC n'a alors pas été long à faire volte-face et à annoncer qu'au fond, il serait prêt à un accord, voire pour quoi pas à entrer au gouvernement. L'accord avec Prodi n'a pas non plus été long à trouver : il comporterait l'engagement à ne pas toucher aux retraites des ouvriers – on

pourrait donc toucher aux autres – et une loi sur les 35 heures pour l'année 2001, à l'imitation d'un certain Jospin. Quant à faire des déclarations sur la nécessité de lutter contre le chômage, Prodi y est prêt aussi.

« Rifondazione » sans politique alternative

Bertinotti peut sans doute déclarer maintenant que Prodi a été contraint de tenir compte du PRC et de ses pressions, et qu'il a fait ce qu'il pouvait pour être l'avocat parlementaire de la classe ouvrière. Mais c'est en fait Prodi et le PDS qui, en le contraignant à faire volte-face, ont fait la démonstration que Bertinotti et le PRC n'étaient pas prêts à aller jusqu'au bout et à assumer politiquement la responsabilité de faire tomber le gouvernement.

On peut laisser de côté l'explication, avancée par la presse italienne, d'une divergence au sommet entre le secrétaire général Bertinotti et le président du PRC, Cossutta. Pour les uns Cossutta aurait été le partisan de la crise, et pour les autres... le partisan de la réconciliation avec Prodi ! En fait, pour assumer la responsabilité d'une crise, il aurait fallu que le PRC soit capable de proposer à la classe ouvrière une autre politique. Il aurait dû être prêt à proposer des objectifs aux travailleurs et les moyens de les faire aboutir, par une mobilisation sur le terrain de

la lutte de classe.

Mais ce sont là toutes choses que, bien sûr, ni Bertinotti ni Cossutta n'envisageaient. La direction du PRC n'a même pas pris la peine d'expliquer à ses propres militants – et encore moins à la classe ouvrière – quels étaient ses objectifs dans cette négociation avec Prodi. Il n'y a donc pas à s'étonner que, semble-t-il, une partie des militants du PRC n'aient pas compris pourquoi on allait vers la crise et aient été sensibles aux pressions du PDS pour un accord.

Alors, si cet épisode se termine par le soutien à un gouvernement Prodi-bis, le PRC risque de se trouver avec une marge de manœuvre encore réduite, parce que plus personne ne croira qu'il est prêt à remettre en cause ce soutien. Prodi en revanche aura les coudées plus larges pour mener sa politique d'austérité sans crainte qu'elle soit contestée sur sa gauche, tandis que le mécontentement des couches populaires risque de se traduire par le soutien à des forces comme la Ligue du Nord ou l'extrême droite.

En Italie comme en France, la politique de la gauche au gouvernement avec le soutien des Partis Communistes risque donc d'avoir des lendemains amers ; à moins que la classe ouvrière ne fasse elle-même irruption sur la scène sociale et politique en défendant elle-même ses intérêts et en formulant ses objectifs de classe pour cesser de faire les frais de la crise.

André FRY

Grande-Bretagne

L'OFFENSIVE DE BLAIR CONTRE LA PROTECTION SOCIALE



Les travailleurs britanniques se trouvent face aux mesures antisociales des Travaillistes.

On savait, depuis sa campagne électorale, que Blair entendait faire subir au système de protection sociale une « réforme radicale ». Il n'avait jamais précisé ce que cachait cette formule vague à souhait.

Ces dernières semaines, on est passé des doutes aux certitudes. Il s'agira d'une réforme visant à supprimer une bonne part de la protection sociale actuelle, au prix d'une aggravation des conditions de vie des couches les plus modestes de la population.

Les chômeurs montrés du doigt

C'est à l'occasion du lancement de la « grande offensive » du gouvernement contre le chômage que les objectifs de Blair sont apparus au grand jour. Contrairement à leurs prédécesseurs Conservateurs, les Travaillistes ne mettent pas le chômage au compte de la « paresse » des chômeurs. Pour Blair c'est le système d'allocations sociales qui est fautif car, d'après lui, il dissuaderait les chômeurs de travailler. Cela ne revient-il pas au même, mais en plus hypocrite ?

Ce sont donc les chômeurs que Blair montre du doigt, les accusant d'être coupables d'inconscience ou de « dépendan-

ce » selon la formule à la mode. Quant aux vrais responsables, ces grands patrons qui, au lieu de créer de vrais emplois, continuent à en supprimer à tour de bras, en plus des millions qu'ils ont fait disparaître en vingt ans, Blair les présente comme des victimes – parce que leur compétitivité serait aujourd'hui affaiblie par le « manque de flexibilité » de la main-d'œuvre !

Alors le gouvernement travailliste veut « mettre au travail » non seulement les chômeurs, mais aussi les mères célibataires (alors que les crèches ferment par centaines faute de subventions), les handicapés et les malades. D'ores et déjà plusieurs milliards de francs ont été alloués à l'organisation d'entretiens de tous ces allocataires en âge de travailler. Blair prétend qu'il s'agit de les « aider » à trouver un de ces emplois dont il sait bien qu'ils n'existent pas. Mais en fait il s'agit surtout de faire pression, de les intimider en espérant que, faute de trouver un emploi, ils cesseront de réclamer les allocations auxquelles ils ont droit et disparaîtront avec tant d'autres dans une catégorie sociale en expansion – celle des « sans-emploi et sans-allocation ».

Puisque, selon Blair, le système des allocations sociales est un obstacle, il doit laisser la place à un système plus « incitatif ».

Des allocations aux crédits d'impôts

Ce nouveau système, inspiré de celui de Clinton aux USA, est basé sur des crédits

d'impôts, déductibles de l'impôt sur le revenu, jusqu'ici réservés aux seuls riches.

Pour les plus pauvres, c'est jouer sur les mots et surtout avec leur niveau de vie. En théorie, ces crédits d'impôts devraient compenser la faiblesse de leurs ressources. Mais si les allocations sociales sont versées chaque quinzaine aujourd'hui, les crédits d'impôts, eux, ne sont versés qu'en fin d'année fiscale, sous forme de régularisation. Si, comme Blair le prévoit, les allocations sont transformées principalement en crédits d'impôts, personne ne pourra se permettre

d'attendre un emploi un peu décent. Cela voudra dire aussi que les pauvres perdront le peu de contrôle qu'ils ont sur ce qu'ils touchent : c'est une chose d'aller faire un scandale au bureau d'aide sociale local, c'en est une autre d'obtenir gain de cause face au fisc très centralisé dont les erreurs (toujours aux dépens des salariés) sont notoires.

Pour un gouvernement qui cherche à réduire les dépenses sociales, les avantages sont évidents. Des dizaines de milliers d'emplois seront supprimés dans les services sociaux. Et manipuler (à la baisse bien sûr)

les prestations sociales sera chose aisée grâce au secret impénétrable de l'administration fiscale.

Quant aux couches les plus pauvres de la classe ouvrière, le futur dans lequel Blair veut les pousser c'est celui de bouche-trous permanents, avec peut-être un taux minimum horaire fixé par l'État (mais pas avant 1999 et sans doute guère plus de 30 F de l'heure) mais pour quelques heures ici et là, au gré des besoins des patrons.

Reste à savoir si la classe ouvrière britannique acceptera qu'on lui impose un tel avenir.

François ROULEAU

Les allocations sociales britanniques

Le système de protection sociale britannique, hérité de la Seconde Guerre mondiale, avait pour but, comme dans d'autres pays, d'éviter les désordres sociaux en rendant supportables à la classe ouvrière aussi bien les périodes de chômage de l'après-guerre que les bas salaires dont le patronat avait besoin pour maintenir ses profits et sa place sur le marché mondial.

En théorie ce système garantit à chacun, qu'il ait ou non un emploi, des ressources minimum une fois payés les impôts et les frais de logement. C'est théorique car, aujourd'hui, certaines catégories sont exclues : les moins de 18 ans,

les chômeurs pas assez zélés à chercher du travail, les handicapés qui ne le sont pas assez pour être classés invalides, etc.

Mais jusque dans les années 1970, le fait de trouver un emploi, même mal payé, était pratiquement toujours avantageux par rapport au minimum de ressources. Dans les années 1980, avec la chute des salaires, la multiplication des emplois à temps partiel et la hausse vertigineuse des frais de logement, les choses ont changé. Aujourd'hui, par exemple, un chômeur adulte célibataire qui prendrait un emploi de 16 heures par semaine à 30 F de l'heure (un taux courant pour les emplois

ouvriers non qualifiés) est perdant par rapport aux allocations qu'il touche au chômage (qui lui assurent un minimum de ressources équivalent à environ 2 000 F par mois net, loyer payé).

Or justement, l'essentiel des rares emplois qu'on trouve aujourd'hui, ce sont des emplois de ce type, voire des contrats de 8 heures ou même les fameux contrats « zéro-heure », qui ne garantissent aucun minimum d'heures de travail payées par semaine. Voilà la situation à laquelle Blair veut mettre bon ordre en revoyant, non pas les salaires à la hausse, mais la protection sociale à la baisse.

États-Unis

MOINS DE CHÔMEURS MAIS PLUS DE PRÉCARITÉ

Aux États-Unis, le taux de chômage est tombé sous la barre des 5%, 4,9% exactement. Dix millions d'emplois ont été créés au cours des quatre dernières années. Les entreprises annoncent des profits records dans le même temps et les prix ne s'envolent pas. C'est, paraît-il, le miracle américain de ces dernières années.

Mais ce «miracle» est loin de profiter à tout le monde. Selon les dernières statistiques du gouvernement américain, reprises par le journal *Les Échos* le 9 octobre, il ressort que les 20% de familles les plus riches se sont partagé, en 1996, 49% du revenu total contre 44,3% en 1990. Les 20% les plus pauvres ont vu, l'année dernière, leurs revenus baisser de 1,8%! Les écarts se creusent, et les écarts aux extrêmes se creusent encore plus.

Les salariés américains vivent également aujourd'hui

beaucoup plus sous le signe de la précarité. On peut perdre très vite son travail, et si on peut en retrouver un autre très vite également (la durée moyenne de chômage aux États-Unis serait de huit semaines), c'est souvent avec une baisse de salaire par rapport à l'emploi précédent et une réduction de la couverture sociale prise en charge par l'employeur. Le nombre des salariés couverts par une assurance-maladie payée par l'employeur aurait ainsi reculé de 15% entre 1980 et 1994. Et beaucoup doivent accepter plusieurs emplois à temps partiel.

Le temps travaillé est du coup loin d'être partiel... mais ne donne droit à aucun des avantages liés à un véritable emploi en matière d'assurance-maladie ou de chômage par exemple!

Y a-t-il vraiment là de quoi crier au miracle?

M. L.

General Electric Medical System Buc (Yvelines)

GEMS FABRIQUE DU MÉDICAL ET SOIGNE SES PROFITS

Depuis l'annonce par la direction de GEMS de son plan de suppression de 395 emplois, nous nous retrouvons chaque jour dans des assemblées générales, et manifestons chaque matin notre mécontentement contre ce qui est une invitation au chômage. La semaine passée, nous sommes allés manifester à la Préfecture de Versailles, avec au passage la sympathie des habitants.

Au préfet, nous avons demandé si ce n'était pas leur rôle d'intervenir en cas de catastrophes naturelles telles que incendies, pollution? Et dans notre cas, les dangers n'étaient-ils pas bien plus graves encore puisque les licenciements dans une des sociétés les plus riches du monde ne pouvaient entraîner que d'autres licenciements en cascade? Son représentant a fait mine de ne pas comprendre.

Nous avons envahi aussi par

deux fois des réunions du comité d'entreprise, pour répéter qu'il n'était pas question d'aller pointer à l'ANPE, que nous n'acceptons pas ce plan qui nous condamne. La direction espère nous endormir avec un comité de reclassement et de prétendues garanties pour un an, et avec un taux de réussite de 98%, mais personne n'y adhère.

Quand on sait que General Electric dégage un profit de 7,3 milliards de dollars, soit 42 milliards de francs, soit encore des emplois au SMIC pour 240 000 personnes, cela nous révolte encore plus. Jospin promet d'embaucher sur cinq ans 200 ou 300 000 jeunes payés au SMIC, GE pourrait le faire chaque année, seulement sur ses profits. Alors, 395 emplois supprimés chez GEMS, c'est 395 emplois supprimés de trop.

Correspondant LO

La réforme de l'aide aux familles

BEAUCOUP D'ESBROUFE POUR PAS GRAND-CHOSE

La polémique autour des mesures gouvernementales concernant la famille continue. Relayant les partis de droite, des associations familiales catholiques et de droite ont fait défiler le 11 octobre quelque vingt mille manifestants à travers la France contre ce qu'ils appellent «*les mesures gouvernementales contre les familles*», c'est-à-dire contre la suppression des allocations familiales au-dessus d'un certain seuil, la réduction de moitié de l'allocation de garde d'enfant à domicile (l'AGED) et des déductions fiscales pour emplois familiaux.

C'est de bonne guerre, la droite s'agite face à des mesures que le gouvernement de gauche a présentées comme des mesures de «justice sociale» s'attaquant aux riches.

Évidemment, on peut se dire que les familles qui s'offrent les services d'une garde d'enfant à domicile, en tout cas d'une garde permanente, et plus encore celles qui peuvent dans le régime actuel bénéficier des déductions d'impôt les plus avantageuses – actuellement jusqu'à 45 000 F pour «un emploi familial» – ne sont pas les familles les plus à plaindre. Car il faut déjà déclarer des revenus suffisants pour les payer, ces 45 000 F d'impôts ou plus, et obtenir la déduction!

La limitation de ce genre d'aides peut plaire aux travailleurs, salariés, chômeurs qui, à juste titre, sont choqués par tous les cadeaux qui sous prétexte de «politique familiale» ou «d'incitations à l'emploi» ne profitent qu'aux bourgeois, petits, moyens ou grands.

Seulement, et quoi qu'en dise Martine Aubry qui a osé en défendant ces mesures se présenter en défenseur des



Lors de la manifestation du 11 octobre à Paris.

modestes contre «les riches», il s'agit là de mesures mineures, de mesures de diversion qui permettent au gouvernement de gauche de faire de la démagogie sous couvert de justice sociale, et à la droite de faire son cinéma – pendant que la majorité de la population a de plus de plus de difficultés pour s'en sortir.

Pour que toutes les familles puissent s'en sortir, sans aides, sans allocations, il faut des salaires décent. Et cela exige une autre politique que de prendre quelques mesures qui gênent les moyens revenus et ne font qu'égratigner les plus riches.

On peut quand même remarquer que ces «moyens

revenus» savent d'ailleurs se faire entendre : un certain nombre de députés du Parti Socialiste ont demandé à Martine Aubry de limiter ce qu'ils appellent «la brutalité» de la réforme de l'allocation de garde d'enfant. Martine Aubry et Lionel Jospin ont répondu qu'ils y réfléchiraient. Ils sont décidément plus sensibles aux pressions qui viennent de la partie petite-bourgeoise de leur électorat, en l'occurrence les femmes cadres, enseignantes, journalistes, petites ou moyennes bourgeoises de gauche qui se plaignent de faire les frais de la politique gouvernementale, qu'aux besoins des travailleurs.

S.F.

Roussel-Uclaf
Romainville (Seine-Saint-Denis)

35 HEURES QUI N'ONT PAS CRÉÉ LES EMPLOIS PROMIS



Des travailleurs de Roussel-Uclaf lors d'un débrayage de novembre 1995.

Depuis le 1^{er} juin dernier, le personnel de Roussel-Uclaf (devenu Hoechst-Marion-Roussel le 1^{er} octobre) est passé aux 35 heures (en moyenne sur l'année). Et puisque l'actualité en parle, les salariés de RU sont bien placés pour savoir qu'un patron peut instaurer les 35 heures sans que cela entraîne des embauches, comme à RU où nous sommes passés de 38 heures (dans la Chimie) à 35 heures sans voir arriver aucun nouveau dans les services.

Au contraire même, la direction continue à supprimer des emplois par le biais de pré-

retractions non remplacées. Et bien qu'elle ait annoncé 700 embauches en signant l'accord sur la réduction du temps de travail (RTT) avec la CFDT et la CGC, le solde de l'emploi sera encore négatif. Maintenant, quatre mois après la mise en application de l'accord, la direction dit sans aucune gêne qu'elle s'est engagée à faire 700 embauches en 3 ans et demi, mais pas à maintenir le volume de l'emploi. Escroquerie!

Les 35 heures cachent un cadeau aux actionnaires

Voici comment tout cela s'est passé : Hoechst, trust allemand de la chimie et de la pharmacie et actionnaire majoritaire de RU, a voulu faire une OPA et racheter

toutes les actions RU (dont 4% détenus par l'État français) pour devenir seul actionnaire. Pour faire accepter à l'État français qu'une entreprise de recherche passe entièrement sous contrôle allemand, la direction s'est engagée à faire un « geste social » : cet accord, proposé aux syndicats, sur les 35 heures avec 700 embauches en trois ans et demi.

Par ailleurs, les actionnaires de RU trouvaient depuis quelque temps déjà (au vu des bénéfices de plus en plus faramineux) qu'une part trop importante de ceux-ci était distribuée aux salariés sous forme de participation. D'où l'idée de proposer les 35 heures sans perte sur la feuille de paye, mais avec perte sur la participation (et du même coup sur les revenus des travailleurs). La formule a été présentée comme « plus indolore » par les signataires puisque celle-ci, bloquée 5 ans, n'est perçue que 6 ans après,

mais cela représente tout de même une perte de 30% de la participation, qui, elle, représente un mois de salaire en moyenne.

Un horaire moins souple et des sur- charges de travail

D'autre part, la direction, qui savait qu'elle n'embaucherait pas plus que son volant habituel d'embauches, a resserré les boulons et supprimé toutes les souplesses qui existaient auparavant avec les horaires dits mobiles (possibilité de récupérer une journée et demie par mois, à prendre au gré des travailleurs). Elle a aussi remis en cause un précédent accord dit du « temps choisi annualisé » (TCA) où, moyennant une perte de salaire de 4%, des travailleurs pouvaient, au volontariat, se faire des jours de congés supplémentaires.

La direction a resserré les boulons et adapté encore plus les horaires de travail, la semaine de travail allant du lundi au samedi, avec une amplitude de travail plus large : il y a eu généralisation du travail en équipes et du travail de nuit pour les unités de production et cela, sans avoir à déboursier ni heures supplémentaires ni heures majorées. Et évidemment elle a prévu des contrats de travail imposant des horaires en fonction de la production pour tous les nouveaux embauchés.

Chez Roussel-Uclaf devenu « HMR », comme dans tous les grands groupes, les restructurations et les suppressions d'emplois existent depuis déjà plus de dix ans. Il y a eu de multiples plans de suppressions d'emplois. Ces nouvelles contraintes ont poussé le personnel à réagir et à débrayer à plusieurs reprises. C'est cela seulement qui a forcé la direction à lâcher un peu de lest dans les formules proposées et à accorder un peu plus de souplesse dans les horaires.

Aujourd'hui, la direction se vante d'avoir déjà fait 447 embauches sur les 700 annoncées, alors que nous n'avons vu arriver personne dans les services (sauf la transformation en CDI de CDD de travailleurs qui étaient déjà là depuis des années, dans les secteurs où il faut des bras pour la production). Quand on entend parler d'une création d'emploi, c'est toujours ailleurs, quelque part dans le groupe, qu'elle a lieu, mais pas dans les services où on les attend. Et cela ne risque pas de s'améliorer puisque la direction vient d'avoir le culot de geler toutes les embauches jusqu'à nouvel ordre, parce qu'elle veut encore améliorer sa rentabilité.

Mais cela n'empêche pas la direction, avec la complicité de la CFDT (qui, elle, songe aux élections professionnelles toutes proches) et des journalistes, de faire une campagne de presse et de télévision pour se présenter comme modèle social.

Correspondant LO

Chauffeurs routiers

ASSEZ D'ÊTRE LANTERNÉS!

Les syndicats CGT, CFDT, FO et CFTC appellent les chauffeurs routiers à se mettre en grève le 2 novembre prochain. Les syndicats parlent d'une « action longue et dure ». Cet appel à la grève a été lancé alors que jeudi 9 octobre s'ouvraient les négociations avec le patronat au ministère des Transports.

Les raisons du mécontentement des chauffeurs routiers, un an après les grandes grèves de novembre 1996, restent nombreuses. Une des revendications principales des chauffeurs routiers est d'ordre salarial. Les syndicats dénoncent la « smicardisation » de la profession.

Ils réclament un salaire de 10000F pour 200 heures de travail mensuel dès le premier niveau de qualification du conducteur, ce qui, lorsqu'on connaît les conditions de travail des chauffeurs routiers, n'a vraiment rien d'exceptionnel. Or il s'avère que la majorité des chauffeurs routiers gagnent juste le SMIC.

Les patrons, organisés pour l'essentiel dans la FNTR (Fédération nationale des transporteurs routiers), veulent bien envisager ce rattrapage salarial, mais seulement pour... l'an 2000, et encore pour les plus hautes qualifications. Qui plus

est, ils soumettent l'accord à l'acceptation d'une annualisation du temps de travail de la profession, ce que refusent syndicats et chauffeurs routiers.

Par ailleurs les chauffeurs routiers exigent que le temps d'attente avant le déchargement d'une marchandise soit considéré comme du temps de travail, ce que refuse le patronat, qui ne comptabilise que les temps de conduite. Or les chauffeurs peuvent être amenés à attendre des heures, voire une nuit, avant de pouvoir décharger un camion. Dans bien des professions les temps d'astreinte sont considérés

comme du travail et rémunérés en tant que tel. Pas dans le transport routier!

Cette revendication pourtant était déjà au cœur du conflit de novembre 1996. Le gouvernement s'était engagé à publier un décret sur le calcul exact des heures de travail. Ce décret, selon la CGT, aurait dû être pris déjà le 30 juin. Mais toujours rien d'officiel à ce jour!

Les patrons avaient dû céder sous la pression de la grève et accepter des dispositions lors des accords de 1996, accords qu'ils n'ont pas du tout l'intention d'appliquer aujourd'hui. Que ce soit sur le temps

de travail ou le respect du droit syndical, ils ont trouvé dans le gouvernement Juppé un allié qui savait noyer le poisson et tergiverser. Il reste au gouvernement Jospin et à son ministre des Transports à faire la démonstration inverse. Qu'ils montrent qu'ils sont capables de faire accepter au patronat les dispositions du protocole de 1996; ce serait bien le minimum.

Les chauffeurs routiers, en tout cas, n'ont pas l'intention de se laisser confisquer les acquis de leur grève.

Stéphane HÉNIN

Dans la confection à Paris

L'ENVERS DU DÉCOR

Le quartier du Sentier, à Paris, est bien connu pour ses boutiques et ateliers de confection. Le secteur de la confection s'étend en réalité à l'intérieur d'un périmètre bien plus vaste, qui va de la place de la République à la gare de l'Est, redescend par la rue Saint-Denis jusqu'aux grands boulevards, puis va de la rue Montmartre aux quartiers Étienne-Marcel et Sentier. Là, des centaines de plus ou moins grandes entreprises sont installées, boutiques de vente des grossistes, réservées aux revendeurs, et ateliers. Derrière la façade, il y a un univers que nous décrit ainsi une travailleuse du secteur :

« Dans d'anciens appartements utilisés comme ateliers, le moindre mètre carré est investi d'une machine à coudre, sous-sol y compris. Dans ces vieux appartements, parfois vétustes, il y a rarement les installations électriques qui conviendraient pour du matériel industriel : des fils électriques courent le long des plinthes, des particules de tissu synthétique, inflammable, s'accumulent tandis que des rouleaux de ces tissus sont stockés ici ou là, au hasard. On imagine comment pourrait tourner un incendie, d'autant que la plupart du temps il n'y a pas le moindre extincteur à portée de la main... »

Les quelques contrôles de l'inspection du travail concernant la sécurité et les conditions de travail sont sans suite et donc inefficaces : l'inspecteur constate les carences, les fait remarquer au patron – qui lui fait bien sentir qu'il n'est pas en territoire « ami » – mais ne prend pas la peine de vérifier par la suite que les travaux ont bien été réalisés. Alors, tout reste en l'état.

Mais le plus souvent, derrière les plus clinquantes ou même luxueuses devantures de magasins de la rue Réaumur, de la rue d'Aboukir ou du boulevard de Sébastopol, où est indiqué « fabricant », on ne fabrique rien, sinon les quelques modèles de présentation des collections de prêt-à-porter. Toutes les grandes

marques issues de ce quartier, mais aussi beaucoup d'autres moins connues, font appel à la sous-traitance pour le travail de fabrication. Et les entreprises de sous-traitance en question sont généralement installées dans des quartiers aux loyers moins élevés, à Paris dans le 11^e, le 18^e, le 19^e ou le 20^e arrondissement, ou en banlieue.

Dans ces ateliers, pas forcément clandestins, les ouvriers – pour la plupart immigrés – sont payés à la pièce. Et ils font des journées qui dépassent de loin les huit heures. Les délais alloués par les marques aux sous-traitants sont parfois si courts qu'il arrive que ces derniers imposent une journée de travail de 14 heures ! Et lorsque la main-d'œuvre n'est pas assez nombreuse pour la commande reçue, ou qu'il estime que la rémunération qu'il va recevoir pour le travail commandé est trop basse, il fait faire le travail au noir.

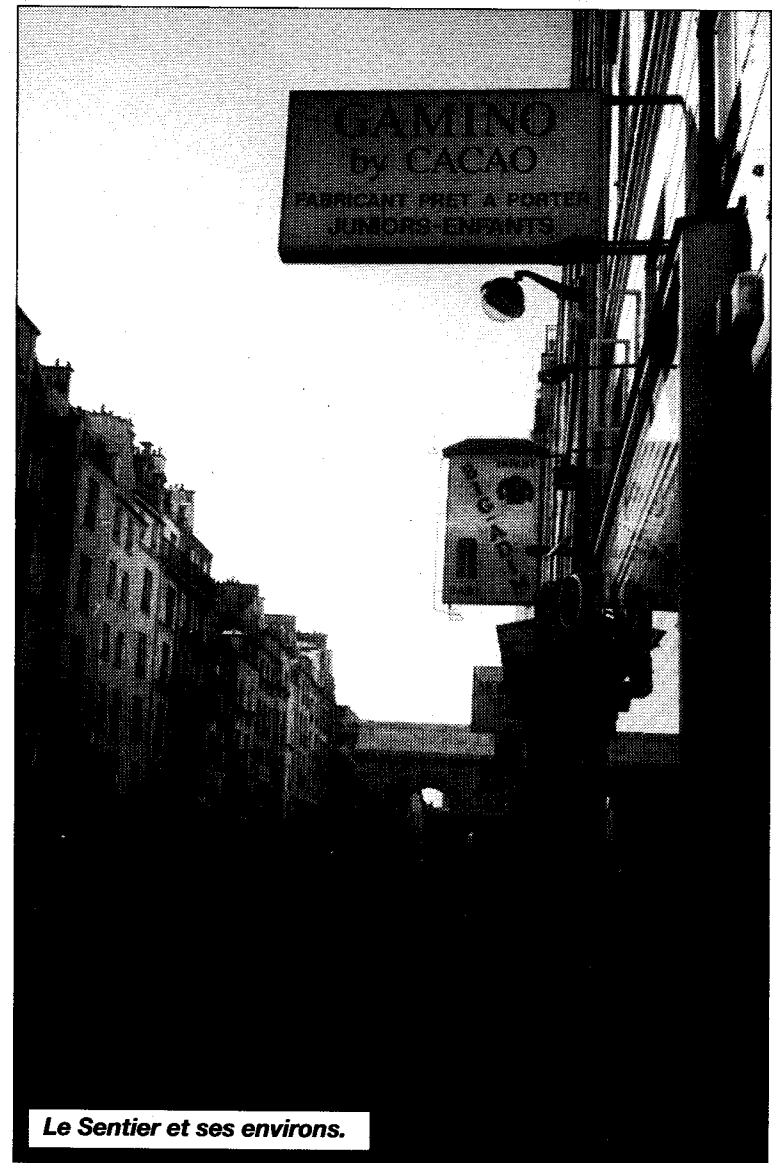
Ce travail est souvent exécuté par des travailleuses à domicile – car ce sont souvent des femmes qui effectuent le pire du travail de confection. Celles-ci sont coupées du monde du travail organisé : leur seul lien avec l'entreprise de sous-traitance, c'est le « donneur d'œuvre ». Il apporte le tissu coupé et vient chercher les vêtements une fois ceux-ci cousus.

Le domicile de l'ouvrière est

alors transformé en atelier et toute la famille donne un coup de main. C'est l'ouvrière qui paie elle-même les machines, le fil, les ciseaux et la note d'électricité. Et on travaille souvent fort tard car, à cinq francs la jupe, il en faut des heures de travail pour atteindre un salaire décent ! D'autant plus qu'il faut tenir compte des périodes de chômage fréquentes dans ce type de travail, périodique.

Comparez ces cinq francs au prix de ces mêmes jupes dans le commerce (même si on y ajoute le salaire des coupeurs et des repasseurs, aussi minable) : elles seront vendues 100 francs dans les circuits de la grande distribution et leur prix peut même dépasser 200 francs dans les boutiques... Quant aux tee-shirts payés 3 francs à l'ouvrière, ils sont vendus plus de 90 francs au grand public.

Comment ces travailleuses se retrouvent-elles contraintes de supporter une telle exploitation ? Parfois c'est parce que leur employeur leur a « trouvé » l'appartement à louer dans lequel elles et leur famille vivent et travaillent et qu'elles n'auraient pas pu louer par elles-mêmes, étant sans revenus... ou sans existence légale. Ou bien, et c'est le cas des plus démunies, c'est en échange d'un hébergement. Ou encore parce qu'il leur a fallu s'endetter pour acheter une machine à coudre : sans papiers, il n'est pas ques-



Le Sentier et ses environs.

tion de s'adresser aux banques, alors on s'adresse aux membres plus fortunés de la communauté à laquelle on appartient.

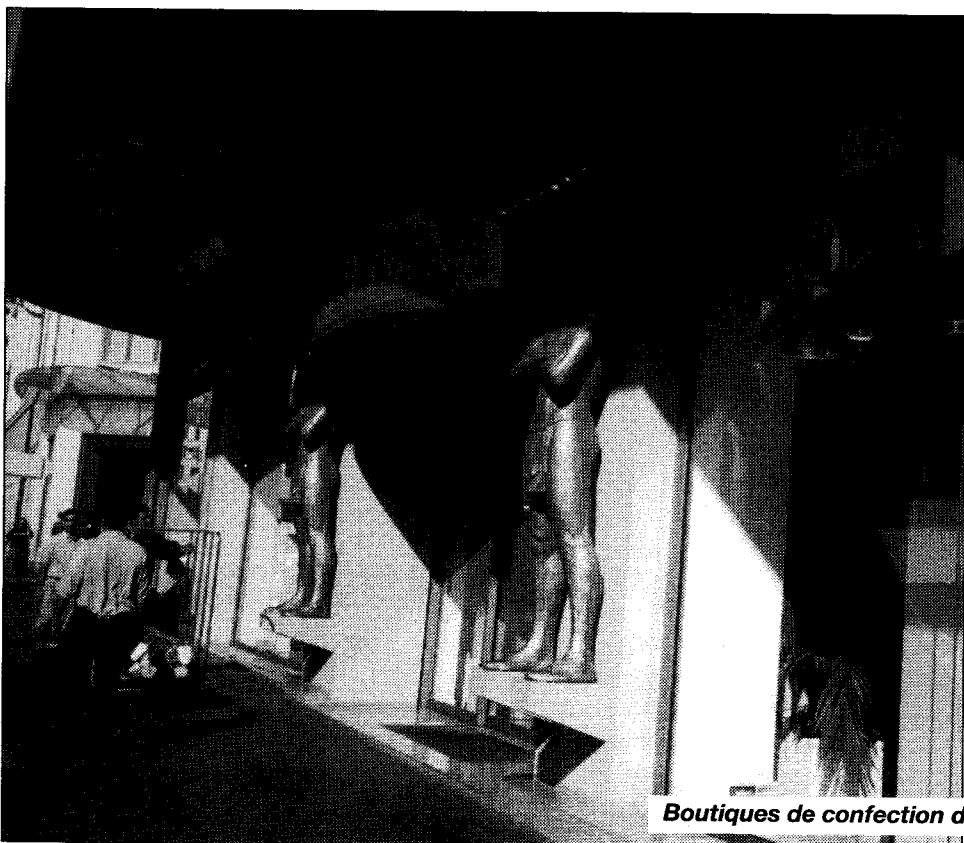
Pour ces raisons notamment, les Asiatiques se regroupent ensemble, les Turcs ne connaissent souvent que des Turcs. Les plus anciennement arrivés participent à l'exploitation des derniers venus. Sous couvert de solidarité de compatriotes, ceux qui sont dans les situations les plus difficiles, les plus illégales, sont à la merci de véritables mafias.

Dans ce circuit de la sous-traitance, certains patrons ne déclarent que deux ou trois employés (le fils, la femme et éventuellement un cousin) et feront faire toute la production par des clandestins. Pas de

contestation, pas de grèves, pas de congés payés : un rêve de patron, et des profits en rapport avec une telle surexploitation !

On parle souvent des ateliers du Tiers Monde, dans des pays de dictature ouverte ou non, comme la Chine, les Philippines, la Tunisie ou le Maroc (auxquels il faut désormais ajouter certains des pays de l'Est), comme de grands pourvoyeurs de main-d'œuvre bon marché pour Célio, Reebok ou Nike par exemple.

Il ne faut pas oublier l'exploitation forcée, digne du XIX^e siècle, sur laquelle repose, ici même, la prospérité des marques de confection comme Naf-Naf, Morgan, Sinequanone, Kookai, pour ne citer que les plus connues, dont certaines sont même cotées en Bourse... »



Boutiques de confection dans le quartier du Sentier.



Chèques Postaux La Source (Orléans)

PAS QUESTION DE SE LAISSER FAIRE!

Au Centre des Chèques Postaux de la Source, près d'Orléans, nous étions plusieurs centaines à envahir les couloirs de la direction, lundi 13 octobre, et à faire une haie d'honneur animée au directeur et à sa suite. Ceux-ci se rendaient à une réunion du CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail).

Cela fait plusieurs mois maintenant que des pétitions, des délégations ont eu lieu dans les services. La direction tente en effet depuis un an de remettre en cause nos horaires de travail. Actuellement, nous travaillons 36 heures en 5 jours et, dans certains services, nous assurons le samedi matin une permanence de 4 h 30 compensée 7 h 15 (ceci à tour de rôle). Ces horaires ont été obtenus en

1983, suite à une grève de 4 jours. La direction veut à nouveau réintroduire le samedi matin dans la durée du temps de travail. Elle l'impose déjà à tout nouvel arrivé et lors de changements de service ou d'horaires. Mais « revenir travailler le samedi », pour la majorité des employés, il n'en est pas question.

Ce lundi, deux assemblées générales convoquées par une intersyndicale CGT-SUD-FO-CFDT se sont donc tenues. Ce sont plus de 800 employées (plus d'un ou d'une sur trois) qui ont voté la grève pour jeudi 16 octobre.

À l'heure où l'on parle de réduction du temps de travail, La Poste veut innover en matière d'horaires. En plus du travail le samedi, elle veut introduire l'annualisation du temps de travail. La

direction a annoncé au CHST de ce 13 octobre qu'elle avait des horaires « innovants », en proposant des semaines de 4 jours, de 3 jours, etc. En fait elle veut faire coller nos horaires au plus près du trafic, sans créer un seul emploi supplémentaire. Dans les assemblées générales, beaucoup ont dit qu'il n'était pas question de se laisser faire. Il faut dire que, depuis des mois et des mois, la direction met la pression dans les services : distribution de primes individuelles qui sont de véritables aumônes, convocations individuelles pour ceux et celles qui n'atteignent pas les objectifs commerciaux.

Alors, nous aussi, nous avons eu des propositions « innovantes » : envahir les couloirs et décider de la grève du 16!

Correspondant LO

France Télécom Agence de Mazargues (Marseille)

RIEN NE VA PLUS AVEC LES HORAIRES!

À l'agence commerciale des Télécoms de Mazargues, comme dans les autres agences commerciales, les horaires élargis ont été mis en place au volontariat.

Si cela a permis l'ouverture de l'agence plus longtemps, c'est au détriment du personnel.

Pour ceux qui ont choisi ces horaires, le travail se fait dans une amplitude qui va de 8 h à 19 h, sans interruption, au lieu des horaires normaux qui allaient de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Pour compenser, les employés qui ont choisi les horaires élargis ont la possi-

bilité de récupérer en semaine.

Ceux qui restent à travailler normalement voient le travail augmenter, particulièrement les jours où leurs collègues récupèrent. Mais tout le temps les coups de téléphone pleuvent.

Au « 14 », qui est le numéro de téléphone ouvert au public, le temps de réponse entre deux appels est passé à 15 secondes. Impossible de souffler! Et quand les employés demandent une pause de... 30 secondes entre deux appels, cela paraît complètement « utopique » au chef de centre.

Les employés doivent en

plus faire face au mécontentement des usagers, qui se plaignent du retard. En effet le service technique, lui, est plus que saturé, dans la mesure où il y a un manque encore plus criant de personnel, et les installations de lignes prennent du retard.

Déjà, lors de la grève contre la privatisation des Télécoms, les grévistes étaient plus de 60 % dans cette agence.

Jeudi 9 octobre, l'agence était en grève et l'assemblée du matin avait réuni près de 50 employés grévistes. Ils se mobilisaient contre cette durée et cette intensification du travail qui se fait sans aucune embauche.

Il manque du personnel partout, dans tous les services, mais quand il s'agit de la vente des actions, le chef de centre, grand seigneur, avait détaché deux agents, pour démarcher leurs collègues de travail... Les priorités ne sont pas les mêmes pour tous!

Correspondant LO

Hôpital de Pithiviers (Loiret)



L'HÔPITAL C'EST VITAL

Mardi 7 octobre, plus d'une centaine d'hospitaliers et d'habitants de Pithiviers ont manifesté devant la préfecture d'Orléans à l'occasion de la réunion du CROSS (Comité régional d'organisation sanitaire et sociale) qui devait se prononcer sur l'avenir de l'hôpital de Pithiviers.

Depuis le 4 juillet, l'activité de la maternité et du bloc opératoire a été suspendue pour des raisons de sécurité. Depuis, le personnel s'est mobilisé pour exiger la réouverture de ces services. Pour toute réponse, le secrétaire d'État à la Santé, Bernard Kouchner, en visite à Pithiviers le 8 septembre, a accusé le personnel de vouloir mettre en danger la vie des patients. On imagine l'indignation du personnel et de la population, qui s'étaient rassemblés à plus d'un millier ce jour-là.

Depuis, Kouchner a « trouvé » deux anesthésistes pour Pithiviers et a déclaré que la maternité rouvrirait ses portes d'ici la fin novembre. C'est un mensonge. Car la réouverture de la maternité est liée à celle du bloc opératoire, qui ne répond pas aux normes de sécurité. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été fermé. De gros travaux sont nécessaires. Ceux-ci n'ont pas été chiffrés et il n'y a pas de budget prévu pour les financer. Le CROSS s'est bien sûr prononcé contre la réouverture de la maternité.

Alors dans ces conditions, les hospitaliers et les habitants considèrent que tout reste à faire et restent mobilisés!

Lyon

GRÈVE À L'AGENCE CHRONOPOST

Depuis le 30 septembre, les employés de l'agence Chronopost de Lyon sont en grève pour les salaires, comme ceux de Roissy, de Marseille et aussi de Strasbourg. La société Chronopost, filiale à statut privé de La Poste, emploie 70 personnes sous contrat dont elle modifie les clauses à chaque renouvellement. Ainsi, chaque avenant au contrat est l'occasion pour la direction de supprimer une prime ou une indemnité. Même les maigres augmentations du SMIC ne sont pas répercutées sur les salaires, au point qu'il faudrait se contenter des 5500 F de salaire de base pour les horaires déments que propose la direction.

Les horaires, justement, sont tels que la direction pensait sans doute qu'il serait bien difficile aux employés d'agir ensemble. Car, sur les 45 agents d'exécution, il n'y a pas moins d'une dizaine d'horaires différents et la plupart ne faisaient que se croiser. Eh bien, malgré cela, ils sont quarante dans la grève. Et, bien que la direction exige que les commerciaux non-grévistes fassent des heures supplémentaires pour faire le tri, et bien qu'elle fasse appel à des sociétés de coursiers pour la distribution des chronoposts, les grévistes tiennent bon : ils se retrouvent tous les jours face au nouveau bâtiment au design ultramoderne de la société, et ils y prennent ensemble leurs décisions.

Pour beaucoup, c'est la première expérience de grève. Pour le moment, la direction reste inébranlable sur le problème des salaires. Mais alors qu'elle avait fait le mort pendant la première semaine du conflit, c'est elle-même qui est venue relancer les grévistes en prétendant qu'elle avait de nouvelles propositions à faire. Mais les grévistes, eux, savent bien que la société a largement les moyens d'augmenter les salaires. Et, à l'heure où nous écrivons, la grève continue.

Correspondant LO

SCIAKY
Vitry (Val-de-Marne)

GRÈVE VICTORIEUSE POUR LES SALAIRES

Sciaky, une entreprise située à Vitry-sur-Seine, fabrique des machines à souder les carrosseries d'automobiles. Fin 1996, le patron a déposé le bilan et, après six mois d'administration judiciaire, l'entreprise fut rachetée par un groupe de financiers américains. Au passage, l'effectif passa de 530 à 402. Et bien évidemment, vu la situation, la direction n'accorda aucune augmentation de salaires pour 1997.

Début septembre, la CFDT demanda la réouverture des négociations pour 1997, convoqua une intersyndicale et appela à débrayer le 19 septembre, jour de la première réunion avec le PDG. Il y eut près de 200 travailleurs (sur 300 présents à Vitry). La direc-

tion refusa de discuter pour 1997 et proposa 2% d'augmentation générale pour 1998. Mécontents, nous avons envahi les couloirs directoriaux et là le ton changea. Le PDG laissa entendre qu'il pouvait discuter la date et le montant de l'augmentation générale. Avec cet espoir, le mouvement s'arrêta là.

Les revendications salariales étaient : 4% et 250F par mois pour l'augmentation générale des salaires pour 1997 et 1998, une enveloppe pour les augmentations individuelles et une augmentation de 6% de toutes les primes. Jeudi 25 septembre, la direction ne proposant rien de plus, les syndicats CFDT, CGT et CGC/CFE appelaient à une assemblée à 14h. La grève fut décidée et suivie par 150 travailleurs. Le lende-

main, vendredi 26 septembre, la grève continuait. Le PDG, interpellé à l'ouverture du CE, ne recula pas d'un iota. L'après-midi après un défilé dans tous les services, 80% du personnel se retrouvait devant les bureaux de la direction... mais celle-ci n'était plus là. Le mouvement fut suspendu jusqu'au mercredi 1^{er} octobre, jour où une nouvelle réunion était prévue avec la direction. Entre-temps, les délégués étaient chargés d'aller sur deux chantiers importants, l'un à Marne-la-Vallée, l'autre à Villabé, pour faire participer les travailleurs en déplacement à l'action prévue le mercredi.

Ce jour-là, il y avait du monde à l'assemblée et l'ambiance commençait à chauffer. La direction ne donna que des miettes : l'augmentation

de 2% prévue au 1^{er} janvier 1998 était ramenée au 1^{er} novembre 1997. La poursuite de la grève fut décidée, ainsi que de demander aux travailleurs extérieurs (sous-traitants, intérimaires) d'arrêter de travailler. Il ne fut pas besoin d'insister, car beaucoup se disaient solidaires de notre bagarre. Ce jour-là, aucune production ne s'est faite à Vitry et aucun camion n'a chargé de matériel.

Jeudi 2 octobre, c'est à plus de 80 que nous avons fait complètement arrêter le chantier de Marne-la-Vallée. En effet sur ce chantier est montée une ligne de soudage pour Opel et nous savions que le travail avait déjà du retard et que le client mettait la pression.

Là aussi, les sous-traitants, même étrangers, nous ont bien accueillis.

Du côté de la direction,

cela n'a pas traîné. En milieu de matinée, le PDG est arrivé avec de nouvelles propositions : pour 1997 une prime exceptionnelle de 1000 F, qui est ensuite passée à 1200 F. Pour 1998, une augmentation générale de 3% au 1^{er} novembre 1997, une augmentation de toutes les primes de 4% et le paiement des jours de grève si l'occupation cessait.

Réunis en assemblée générale, les grévistes estimèrent avoir gagné et quittèrent le site. De retour à Vitry, il y eut une nouvelle assemblée. Tout le monde était satisfait des résultats obtenus et fort joyeux. Cela faisait des années qu'il n'y avait pas eu de grève pour les salaires. Alors, d'avoir relevé la tête, et en plus gagné, a redonné confiance à tous.

CÉAC Gennevilliers

LES MAUVAISES NUITS PORTENT CONSEIL AUX PATRONS

Les jeudi et vendredi 9 et 10 octobre, l'ambiance était chaude à Gennevilliers au siège de la CEAC, la Compagnie européenne d'accumulateurs, qui fait partie du groupe Exide. Les ouvriers des 2 usines du groupe qui vont fermer (400 au total) se sont mis en grève, envoyant chacun 100 d'entre eux au CCE. Nous étions déjà montés une première fois à Gennevilliers, au siège social, pour le CCE en septembre. Cette fois, à 200, les ouvriers ont investi les locaux et ont négocié «en direct» avec les 3 représentants du patron, jour... et nuit. Pour commencer, nous avons «balancé» aux quatre vents la pape-rasse amenée par les patrons. C'est nos revendications qu'il fallait discuter : une prime de départ en plus des indemnités légales de 165 000 F en moyenne (ceci étant modulé selon le nombre d'années d'ancienneté, cela donne par exemple 270 000 F pour 20

ans de maison).

Les collègues ne se sont pas privés de leur rappeler les bénéfices de la société : 164 millions de francs cette année, pour la France, soit le double des meilleures années depuis 10 ans. Comme l'a dit l'un d'entre nous : «*Je n'ai pas perdu 20 ans de ma vie pour partir avec rien, alors que vous vous prélassiez dans vos yachts*».

L'offre du patron était au départ de 79 000 F. À 22h le premier jour les patrons sont montés à 100 000 F en moyenne par personne. La nuit a été rude pour eux : plus de cigarettes et quelques bons coups de trompe dans les oreilles, pour réveiller son homme, sans compter les noms d'oiseau. Le matin une équipe est partie bloquer un dépôt à Herblay. Les ouvriers du site ont immédiatement cessé le chargement. Enfin, à 10h les patrons ont cédé sur toutes nos conditions, y compris un minimum de 100 000 F à par-

tir d'un an d'ancienneté et, vu le chômage des jeunes dans le coin, ça compte.

Il faut dire que nous avons déjà donné des preuves de notre détermination. Depuis juillet, dans les 2 usines, nous travaillons à 40% de la production. À Nîmes, la direction avait assigné 10 délégués

au tribunal pour le blocage des camions. La fois d'après, c'est à 196 que nous avons signé la responsabilité du blocage.

Mais nous n'avons pas fini de faire du bruit : il reste à régler le sort des plus de 50 ans, si le gouvernement n'accepte pas de les prendre en

FNE, et les assignations au tribunal pour les 196 de Nîmes. Et si notre lutte sert d'exemple aux autres ouvriers du groupe, dont les emplois sont eux aussi menacés à plus long terme, Exide pourrait y perdre plus encore.

Correspondant LO



L'occupation du siège de la CEAC à Gennevilliers, les 9 et 10 octobre.

Ditechna
(Dunkerque)

LA GRÈVE TIENT BON

À Dunkerque, les quarante-sept ouvriers de Ditechna, en grève depuis le 1er octobre (LO n°1526), tiennent bon. Malgré la décision du tribunal d'avoir à évacuer les locaux, elles continuent à occuper en trois équipes l'usine, jour et nuit. Lundi 13 octobre, lors d'une réunion convoquée par l'inspecteur du travail, la direction s'est refusée à toute négociation et elle a transmis l'ordre du jour du Comité d'entreprise qu'elle convoque pour le lundi suivant. C'est un résumé de tous les plans patronaux contre la classe ouvrière.

La direction veut supprimer «certaines des composantes de la structure de rémunération actuelle», c'est-à-dire le 13^e mois, la prime de vacances, la prime de rendement. Ce qui représenterait une perte de salaire de 1800 F par mois et réduirait les salaires au SMIC. Elle veut «une modification substantielle du contrat de travail». Elle parle aussi d'annualiser le temps de travail et d'appliquer la loi de Robien. En cas de refus, elle brandit la menace de licenciements économiques.

Ditechna appartient au groupe Dikson Constant qui, par les mesures anti-ouvrières qu'il prétend imposer veut s'enrichir encore plus.

Face à ce chantage renouvelé des patrons, les ouvrières en grève exigent, en particulier, le maintien de leurs acquis; l'abandon du travail au rendement et l'institution d'un taux fixe; une augmentation des salaires de 8%; aucune sanction; le paiement des jours de grève.

Depuis le début de la grève, des syndicalistes de la région dunkerquoise sont venus apporter leur soutien aux grévistes de Ditechna, qui sont déterminées à ne pas céder devant le chantage patronal.



Heinrich Heine, (1797-1856) écrivain allemand qui vécut ses vingt-cinq dernières années en France, est presque un inconnu ici. Par contre il est immensément connu en Allemagne pour avoir, notamment, composé quelques-unes des poésies les plus populaires que chaque écolier apprend en classe.

Ce poète-écrivain-journaliste progressiste, et même révolutionnaire, collabora un moment avec certaines publications de Karl Marx. C'est à lui que l'on doit la comparaison célèbre entre la religion et l'opium du peuple, que Marx reprit par la suite.

À l'occasion du bicentenaire de sa naissance, sa ville natale, Düsseldorf, a organisé une exposition qui a eu un grand succès, exposition qui se trouve en ce moment, et pour peu de temps, à Paris. Malheureusement elle est divisée en deux endroits, ce qui ne facilite pas les choses : à la Bibliothèque Historique d'une part (c'est

par elle qu'il vaut mieux commencer) et au couvent des Cordeliers d'autre part. On y insiste sur le côté «européen» avant l'heure de Heine, qui œuvra en effet pour l'amitié entre les deux nations. C'est au goût du jour mais cela

réduit la portée politique de cet auteur qui sent toujours le soufre et suscite toujours des haines tenaces.

Né dans une famille juive et voué au négoce, il rompit avec cette destinée et avec la religion. A vingt-cinq ans il édita ses premières poésies. En 1830, apprenant la nouvelle de la Révolution à Paris, il y accourut. L'année d'après, il dut quitter à nouveau l'Allemagne pour un exil définitif en France.

Heine, qui vit naître la société bourgeoise du début du XIX^e siècle, en vécut les convulsions en témoin lucide et en critique acerbe et caustique. Il combattit les vieilleseries féodales de l'Allemagne de cette époque, l'oppression intellectuelle, la religion. Mais il s'attaqua aussi à l'opposition libérale, à la bourgeoisie, repue et écrasant le peuple en France, et craintive en Allemagne devant les dynasties princières. Sa critique ouvrit un chemin à la génération d'après, celle de Marx et Engels.

C'est justement à Paris que Heine rencontra ces derniers, jeunes exilés allemands eux aussi. Avec eux il collabora aux *Annales franco-allemandes* puis au journal destiné aux Allemands en exil, *Vorwärts*.

A la fin de ses jours Heine retourna à la religion; triste fin. Il avait cependant écrit auparavant : «*Posez sur ma tombe un glaive, car j'aurai été un brave soldat dans la guerre de libération de l'humanité*». C'est donc de l'écrivain qui a manié sa plume comme un glaive qu'on se souviendra.

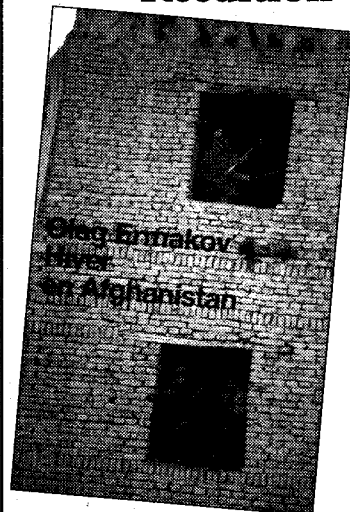
Trois quarts de siècle après sa mort, l'Allemagne hitlérienne brûla les livres de ce Juif cosmopolite et révolutionnaire. Mais comment effacer l'auteur de tant de poésies qui rendent si bien «*le tréfonds de l'âme allemande*», l'auteur de la *Lorelei*? Le nazisme les déclara donc d'auteur inconnu... Et aujourd'hui Heine suscite toujours des haines tenaces : en 1980 son nom fut proposé pour rebaptiser l'université de Düsseldorf, ce qui paraissait aller de soi; mais les autorités préférèrent l'écarter du fronton de l'édifice...

Ceux qui voudraient se faire une idée de ses écrits, de sa plume ironique et féroce, pourront lire son recueil d'articles *De la France* destiné aux lecteurs allemands (réédité par les éditions du Cerf), et dans la même collection, *De l'Allemagne* destiné cette fois aux Français, à qui il exposait notamment une histoire du mouvement des idées, et la révolution philosophique qui s'accomplissait alors en Allemagne, ouvrages pleins d'intérêt, même à notre époque.

Heinrich Heine De la France Éditions du Cerf 240F; De l'Allemagne Éditions du Cerf. Expositions : Bibliothèque Historique, 22 rue Malher (4^e) 20 F et Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'École-de-médecine (6^e) 20F. Les deux expositions jusqu'au 1^{er} novembre.

Lire

Réédition



**Hiver en
Afghanistan**
d'Oleg Ermakov

Ce livre est la réédition des *Récits afghans* d'Oleg Ermakov, parus en français en 1991. On voit dans ces courtes nouvelles la vie des soldats russes au cours de cette longue guerre d'Afghanistan, menée par la bureaucratie soviétique sous prétexte de «devoir internationaliste» : les attaques de village, les liquidations de prisonniers, l'ennui, la peur, les conflits entre «bleus» et «anciens», entre soldats et officiers, les bagarres, la libération des «quillards», mais aussi les souvenirs de la vie civile, l'angoisse des femmes et des familles restées au pays, les difficultés à se réintégrer au retour de cette sale guerre, le refus d'accepter la fiction officielle d'une guerre libératrice.

Hiver en Afghanistan d'Oleg Ermakov, 10/18, 228 p., 40 F

Le gouvernement et les sans-papiers

VERS DES EXPULSIONS MASSIVES ?

Dans une interview au *Parisien*, Jospin précise le sort qu'il envisage pour les sans-papiers qui ne seraient pas régularisés : « Les personnes dont la demande sera rejetée (...) demeureront en situation irrégulière, et devront par conséquent quitter notre territoire ». Dans le même journal Philippe Séguin, interrogé à son tour, en tire la conclusion suivante : « S'il est vrai que le nombre de régularisations devait s'avérer modeste, comme l'annonce le gouvernement,

je m'interroge sur le sort des sans-papiers recalés (...) ce ne seront plus des charters qu'il faudra affréter, ce sont des lignes régulières qu'il faudra ouvrir ».

La régularisation dont il est question consiste seulement à délivrer des titres de séjour provisoires, de un an généralement. La « générosité » des autorités est, comme on voit, de toute façon très limitée. Les derniers chiffres annoncés de demandes de régularisation de sans-papiers dépassaient les 120 000. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 1^{er} novembre. Il est probable qu'il

n'y en aura plus guère : ceux qui hésitent encore à faire la démarche seront sans doute échaudés par la prise de position de Jospin et ne voudront pas prendre le risque de se faire connaître des autorités. La déclaration de Jospin avait d'ailleurs peut-être ce but : tarir les nouvelles demandes.

Dès le début le gouvernement avait annoncé qu'il n'accéderait pas à toutes les demandes, sous prétexte que, selon Jospin, « donner des

papiers à tous signifierait reconnaître et encourager l'immigration irrégulière ».

Mais qu'est-ce qui empêcherait d'accéder aux demandes de tous les sans-papiers ? L'emploi, la tarte à la crème qu'on nous ressert régulièrement ? Mais la plupart des sans-papiers ont un emploi, non déclaré presque toujours. Régulariser leur sort n'y changerait rien. En revanche cela permettrait à certains d'entre eux d'échapper à des exploiters sans scrupules qui profitent de leur situation pour leur imposer des conditions proches de l'esclavage et des salaires dérisoires. Jospin voudrait protéger le patronat des ateliers et chantiers clandestins qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

En réalité le but du gouvernement aura été de régulariser quelques cas qui faisaient scandale dans l'opinion, et de refuser pour la plupart des autres.

Seulement les autres risquent fort de s'être fait piéger par les autorités. Dans les entretiens personnels qu'ils ont eus avec l'administration, ils ont

bien dû donner des adresses où on peut les trouver. Au début, des associations de défense des immigrés avaient proposé de servir de boîtes aux lettres collectives, mais ensuite cela n'a plus été possible. Les sans-papiers sont donc aujourd'hui fichés dans les préfectures pour avoir fait confiance aux autorités. Qu'advient-il de ceux, apparemment les plus nombreux, qui seront recalés ? Les policiers iront-ils les chercher chez eux pour remplir les « lignes régulières » qu'évoque Séguin ?

Pour plaire à la droite qui en fait un cheval de bataille, Jospin refuse de régulariser tous les sans-papiers. Il fait même moins que Mitterrand avait fait sur ce sujet. Mais son recul devant la droite risque de l'amener à l'ignominie d'avoir à expulser des travailleurs que l'on a fichés après leur avoir laissé entendre qu'ils ne couraient pas de risques à se faire connaître !

Jospin ira-t-il jusque-là ? En tout cas les sans-papiers n'ont pas intérêt à relâcher la pression.

André VICTOR



Manifestation de sans-papiers à Paris, le 16 novembre 1996.

Ile de la Réunion

GRÈVE POUR LE PAIEMENT DES SALAIRES À ECOPIPE (LE PORT)

Une grève a eu lieu à Ecopipe. Le patron sud-africain de cette entreprise, installée depuis peu à la Réunion, s'est lancé dans la production de gros tuyaux (conduites d'eau, pipe-line, etc.) avec l'aide des collectivités locales et des instances européennes. Mais voilà qu'il vient d'annoncer que son entreprise avait de grosses difficultés financières et qu'il était dans l'impossibilité de verser les salaires de septembre avant le 15 octobre. Il n'a proposé qu'une avance de 500 francs.

Ce genre de pratique est monnaie courante (si l'on ose dire). Seulement, ce patron a ceci de particulier qu'il a bénéficié de quatre millions de francs de subventions de la part de la Région, dirigée par l'ex-secrétaire à la Francophonie, Margie Sudre, et de six millions de francs de l'Europe via le Feder. A ces sommes s'ajoutent, d'après le *Journal de l'Ile de la Réunion* du 2 octobre, « des dizaines de millions de francs de défiscalisations et d'exonérations de charges sociales ».

Cela fait cher l'emploi créé ! D'autant que ce patron qui s'engageait en 1995 à créer 70 emplois n'a finalement embauché que moins de trente salariés. Et aujourd'hui, soit disant parce que la concurrence européenne lui ôterait des marchés, il ne trouve rien de mieux que de s'en prendre aux ouvriers.

D'ores et déjà, un autre exploitier, local cette fois-ci, le patron cimentier de la Sobex, s'est mis sur les rangs pour racheter l'entreprise à bas prix... et bénéficier lui aussi des subventions de la collectivité, mais sans garantie pour les employés d'Ecopipe bien sûr.

Alors qu'avant même l'ouverture de l'entreprise le patron cherchait à avoir toutes les garanties que les subventions promises tomberaient bien dans son escarcelle, les politiciens de droite et de gauche – Parti Communiste Réunionnais en tête – ont tout fait pour dégager les fonds demandés, présentant cet investissement comme une chance pour la Réunion, l'« affaire du siècle » disaient-ils !

On voit bien la complicité de tous ces politiciens qui parlent non seulement du poids des salaires et des charges sociales qu'il faudrait alléger pour permettre aux patrons d'embaucher, mais qui n'hésitent pas dans le même temps à arroser les capitalistes à coups de millions et à fonds perdus, dans un pays qui compte 116 000 chômeurs, soit 42 % de la population active.

De l'argent, il y en a à la pelle, l'affaire ECOPIPE nous en fournit un exemple flagrant. Combien d'emplois la Région et l'État auraient-ils pu créer ne serait-ce qu'avec les subventions et exonérations de charges sociales dont a bénéficié le patron de cette entreprise ?

LUTTE DE CLASSE n°29 (octobre 1997) est parue

Au sommaire :

- France – Après plus de trois mois de gouvernement socialiste.
- Espagne – Le problème basque aujourd'hui : l'héritage empoisonné du franquisme.
- États-Unis – La grève d'UPS : une lutte pour de « bons emplois »
- Grande-Bretagne – Derrière le scandale de l'aide aux sinistrés de Montserrat, les restes pourrissants du colonialisme britannique.
- Tribune de la minorité – S'adresser au Parti Communiste

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres

